

Le journal du matin vous offre les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.

The Canadian

Livraison à des endroits de la ville Pour irrégularité de livraison, téléphonez à MA...

VOL. XXI — No. 191

Aucun changement.

MONTREAL, JEUDI, 15 NOVEMBRE 1923

Minimum, 36; Maximum, 40.

PRIX TROIS SOUS

L'ALLEMAGNE A REPUDIÉ LE TRAITE DE VERSAILLES QU'ELLE DIT VIOLE PAR LA FRANCE

Elle se croira dispensée de l'observer tant que les troupes franco-belges occuperont la Ruhr. — Plus de paiement au compte des réparations.

ABANDON DE LA RUHR ET DE LA RHENANIE

Le gouvernement impérial charge la France et la Belgique de relever les deux provinces ruinées par neuf mois de résistance passive. — Après le 25 novembre.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 14. — Au dire d'une dépêche de Berlin à la Central News, on annonce semi-officiellement que l'Allemagne a cessé complètement tout paiement au compte des réparations. Cette décision a été prise sous prétexte que le traité de Versailles a été violé par la France et que l'Allemagne ne peut par conséquent l'observer.

CONCLUSION LOGIQUE?

Londres, 14. — Une dépêche de Berlin au "Daily Mail" mande que l'Allemagne a décidé de repudier le traité de Versailles et de ne se conformer pas plus à la clause concernant les réparations qu'aux autres, tant que les Français et les Belges occuperont la Ruhr.

LA RHENANIE SE DEBATTRA SEULE

Berlin, 14. — Après le 25 novembre, l'Allemagne ne pourra plus grever son trésor par subventionner les chômeurs de la Ruhr et de la Rhénanie et laissera se débattre seules ces deux provinces. La nouvelle a été annoncée officiellement dans les milieux officiels, ce soir.

A moins que le chancelier ne change d'idée, l'avenir de la Rhénanie et de la Ruhr sera entièrement déterminé par les accords que les têtes dirigeantes de la région pourront conclure avec les autorités françaises et belges.

Les octrois de chômage que le gouvernement impérial fera distribuer dans les deux provinces s'éleveront à deux cent millions de marks-or pour ces dix journées. A Berlin on considère qu'il n'est pas pratique dans les circonstances de faire un Etat indépendant de ces régions. Les milieux officiels préfèrent rejeter sur les autorités d'occupation la responsabilité de faire retourner les ouvriers à l'ouvrage et de relever les pays.

C'est dans ce cas que cette dernière solution serait adoptée, le gouvernement de Berlin révoquera les autorités de ces régions de pouvoirs discrétionnaires et les autorisera à traiter avec les autorités françaises, belges et anglaises, ce qui rendra temporairement indépendantes de l'intervention officielle du gouvernement central ou prussien.

Le chancelier Stresemann et les autres champions du projet croient que cette autonomie économique est l'unique solution du problème. Pour établir un Etat absolument autonome il faudrait l'appui de tiers des électeurs d'abord puis les trois-cinquièmes afin d'obtenir une ratification finale. Il faudrait aussi consulter les Etats fédérés conformément au paragraphe 18 de la constitution. Cette sanction et les complications résultant du plébiscite convainquent le cabinet de l'opportunité d'essayer à établir de force un Etat indépendant à l'heure actuelle.

Le gouvernement désire apparemment se décharger de ses responsabilités sur la France et la Belgique, laisser la population faire la paix avec les puissances d'occupation pendant une période indéfinie et lui-même se laver les mains d'une situation produite par neuf mois de résistance passive.

Si le gouvernement central adopte cette solution, il est probable qu'il y aura un complet revirement dans la méthode de payer les réparations. Bien qu'il n'y ait rien de dit à ce sujet on presume que les nations créancières devront conclure des accords séparés avec les industriels concernant les livraisons. L'Allemagne refusera probablement de payer en or ou par la raison qu'elle est privée de son organisme économique complet et demandera peut-être l'ajournement de ses paiements en argent comptant jusqu'à ce que la situation financière du pays lui permette de revenir à l'ancien régime de paiements.

On apprend aujourd'hui que les industriels n'en sont pas encore venus à une entente avec M. Frantzen, commissaire français.

Les socialistes unifiés qui demandent la convocation immédiate du Reichstag font de la politique du gouvernement à l'endroit de la Ruhr et de la Rhénanie la cible de leurs attaques. L'insurrection bavaroise est rattachée à l'arrière-plan.

L'organe socialiste "Vorwaerts" déclare que si l'on abandonne la Ruhr et la Rhénanie, Dieu sait quand on pourra les reprendre. Il dénonce les hommes qui aiment mieux chanter "Le Rhin Allemand" que de le garder.

NEGOCIATIONS ROMPUES

Dusseldorf, 14. — Les négociations entre les industriels de la Ruhr et la mission internationale pour le contrôle des usines et des mines sont rompues, les Allemands ne voulant pas accepter trois des 21 clauses du contrat.

Le communiqué annonçant la rupture des négociations ne fait pas mention de la nature des articles en

question, mais il dit que seulement dix-huit clauses ont été acceptées et que ce sont des clauses purement techniques. Les délégués allemands furent priés de rendre une réponse définitive concernant les trois autres clauses avant 6 heures 30 ce soir. Ils en acceptèrent une, mais ils déclarèrent qu'ils devaient consulter leur gouvernement au sujet de la seconde et ne firent pas allusion à la troisième.

Comme les négociations durent depuis quatre semaines, et que les délégués allemands étaient au courant des articles controversés depuis le 6 novembre, les autorités alliées considèrent qu'il est inutile de continuer le débat, car le texte de l'accord est définitif. Elles ont par conséquent décidé de considérer les négociations comme closes.

Les deux points que les industriels ont hésité à accepter sont les suivants: premièrement, livraison d'une quantité de charbon calculée sur la production de 1922 au lieu d'un simple pourcentage de la production; deuxièmement, droit des autorités d'arrêter et de jeter en prison les industriels qui ne se conformeront pas à l'accord.

D'après les Français, il est un autre point en litige. Ils veulent un certain pourcentage des vaisseaux du Rhin pour transporter du charbon en France. Les Allemands objectent que le traité de Versailles ne les oblige pas à fournir de vaisseaux du Rhin.

Les Français démentent les rumeurs qui disent que les récents accords avec Otto Wolff et les Krupp n'ont pas obtenu les résultats qu'on en attendait.

Ils affirment que les mines contrôlées par les Krupp ont atteint une production de soixante pour cent, tandis que celles auxquelles les Krupp ne sont que faiblement intéressés n'ont pas encore repris l'ouvrage. Dusseldorf, 14. — La prison du baron Krupp de Bowlen est terminée, apprend-on de source allemande. Le baron et d'autres directeurs des usines Krupp avaient été sentencés à de longues années de prison, mais ils ont été graciés. Ils avaient été libérés sur parole le 25 octobre.

PRETENTION ANGLAISE NON FONDÉE

Paris, 14. — L'ambassadeur anglais, le marquis de Crewe, s'est présenté chez M. Poincaré, ce soir, et lui a remis une note contenant une longue argumentation légale appuyant l'opinion anglaise à propos des effets du mouvement séparatiste en Rhénanie sur le traité de Versailles. Les Anglais prétendent que le traité a été signé par le Reich au nom de tous les Etats qui le composent, mais qu'il ne peut être imposé aux Etats qui se sont séparés du Reich. M. Poincaré tient cette prétention pour non fondée.

A son tour, le président du conseil a remis à l'ambassadeur une note niant que les fonctionnaires français eussent fait preuve de partialité dans le mouvement séparatiste. Ceci répondait au mémoire que lord Crewe a présenté à M. Poincaré, le 9 novembre accusant les autorités françaises de s'être mêlées du mouvement séparatiste en Rhénanie.

Le meurtrier de l'ambassadeur est acquitté

(Câble de la Presse Associée) Prague, Tchécoslovaquie, 14. — Atanas Nikoloff, 26 ans, de nationalité bulgare, accusé d'avoir assassiné l'ambassadeur bulgare à Prague, M. Daskaloff, le 26 août, a été acquitté aujourd'hui, par 8 voix contre 4. Le jury délibéra pendant dix heures.

Nikoloff avoua avoir commis le crime mais il prétendait qu'il en avait reçu l'ordre de l'organisation secrète de la Macédoine, parce que M. Daskaloff s'était opposé au mouvement séparatiste de la Macédoine. Trois autres ministres bulgares avaient été mis sur la liste noire.

Nikoloff fera 48 heures de prison pour avoir porté un revolver puis sera envoyé en Bulgarie.

Convention conservatrice dans Kent

(Dépêche de la Presse Canadienne) Moncton, 14. — Les conservateurs du comté de Kent tiendront une convention à Richibouctou, mercredi, le 21 novembre, afin de choisir un candidat pour l'élection nécessaire par la mort de M. Auguste-T. Léger.

LA VALEUR DE LA GOMME A MACHÉ

(Dépêche de la Presse Associée) Chicago, 14. — La compagnie William Wrigley fils, fabricant de gomme, a été condamnée à payer pour \$3,718,000 de dommages à la compagnie L. P. Larson Chewing Gum pour avoir enfreint un copyright sur un emballage de gomme. Le procès dura pendant cinq ans.

PASTEUR COUVERT DE GOUDRON ET DE PLUMES

(Dépêche de la Presse Canadienne) Belleville, Ontario, 14. — Le Rév. Murdoch, qui desservait une petite secte à Stirling, a été couvert de goudron et de plumes pendant la nuit dernière par un groupe d'hommes qui n'aiment pas sa manière de vivre et qui l'avaient averti, au dire de la police, de quitter la ville.

UNE EPIDEMIE DE VOLS AVEC VIOLENCE A NEW-YORK

Depuis le premier de l'an, \$250,000 ont été dérobés dans la métropole

CINQ MORTS

Dix blessés. — Deux attentats commis par un trio de bandits

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 14. — Deux bandits ont tué deux messagers de banque dans une station du métropolitain à l'angle de la 55e rue et de l'avenue New Utrecht, à Brooklyn, aujourd'hui, et ont emporté \$43,607 que portait l'une des victimes. Ils se sont enfuis au milieu d'une foule enragée et sont montés dans un automobile conduit par un complice.

L'un des messagers, William Barlow, 65 ans, ancien lieutenant de police reconnu pour son intrépidité, a été tué avant qu'il ait eu le temps de lever la main. L'autre, un ancien combattant, William McLaughlin, qui avait demandé la position de messager parce qu'il voulait quelque chose d'excitant, fut mortellement frappé en échangeant des coups de feu avec les deux bandits.

L'automobile qui avait servi au vol fut retrouvée quelques minutes plus tard sur la plage.

Hier, trois bandits ont enlevé \$18,500 à un caissier de la compagnie Ward Baking, à la porte du bureau, à Brooklyn. Les trois bandits ont réussi à échapper aux recherches. La police croit que ce sont ces bandits qui ont commis le crime d'aujourd'hui.

Plus de trente vols sur la personne de quelque importance ont été enregistrés à New-York, depuis le commencement de l'année. Les bandits se sont enfuis avec plus de \$250,000. Cinq messagers ont été tués et dix blessés et trois bandits ont perdu la vie.

Deux jeunes bandits sont entrés dans une station du métropolitain, de bonne heure, ce matin, et ont volé \$650, au caissier.

LES VILLES QUI AURONT DES PERMIS POUR TAVERNES

Il n'en sera plus accordé aux endroits se plaçant sous le nouveau régime

AUX VILLES SEULEMENT

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 14. — D'après une déclaration faite aujourd'hui par le commissaire Drouin, de la Commission des liqueurs de Québec, un très petit nombre de permis pour tavernes seront accordés à l'avenir par la commission et aucun de ces permis ne sera décerné aux municipalités où la loi des liqueurs sera appliquée à l'avenir.

On avait demandé à M. Drouin si la commission accorderait à la municipalité de Lévis, qui s'est placée sous le régime de la loi des liqueurs, le privilège de tavernes.

"Non", répondit-il. A l'avenir, la commission accordera peut-être quelques permis aux grands centres comme Montréal, Québec et Trois-Rivières et autres villes où existent déjà les tavernes, mais non dans les autres districts.

Lorsqu'une municipalité aura, par les voies ordinaires, opté pour la loi des liqueurs, elle ne pourra obtenir de permis de taverne, mais elle pourra en avoir pour magasins de spiritueux, hôtels et restaurants, aux conditions ordinaires.

Le retour de l'hon. Motherwell

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 14. — L'hon. W. R. Motherwell ministre de l'agriculture, sera probablement de retour de l'ouest le 20 novembre. Le Dr J. H. Gisdale, sous-ministre de l'agriculture, doit arriver de Grande-Bretagne, vers le 26 courant.

Augmentation de l'ivresse à Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 14. — Le "Christian Guardian" constate une augmentation remarquable dans le nombre de personnes en état d'ivresse sur la rue à Toronto depuis quelques mois.

Feu James Robinson laisse \$1,165,150

(Dépêche de la Presse Canadienne) Toronto, 14. — Le manufacturier de chaussures James Robinson, décédé à Montréal, le 3 mai 1922, laisse une fortune de \$1,165,150.

La somme de \$41,333 va à sa veuve et le reste à ses trois filles.

LE BUDGET DE 1923 EN FRANCE EST EQUILIBRE

Celui de 1924 le sera aussi grâce au bon rendement des impôts

PREVISIONS DEPEASEES

La reconstruction des régions dévastées aura coûté 80 milliards

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 14. — Grâce au rendement extraordinaire des impôts, l'équilibre du budget français est assuré pour 1923, a déclaré le ministre des finances, M. de Lestoyrie, à la commission des finances de la Chambre, aujourd'hui. Pour le même motif, il est persuadé que le budget de 1924 sera également équilibré.

La taxe sur le revenu a rapporté à elle seule, cette année, plus de 2,500,000,000 de francs de plus qu'on ne s'attendait. Le ministre a aussi rapporté que l'émission de bons du trésor qui venait de se clore avait encaissé jusqu'au 10 novembre près de 6,500,000,000 de francs, somme qui, ajoutée à l'émission de ce printemps, met à la disposition du gouvernement près de 10,500,000,000 de francs.

A propos des avances de la Banque de France à l'Etat, le ministre a déclaré que la somme de ces prêts était actuellement de 23,200,000,000, en comparaison de 23,900,000,000 l'an dernier.

La circulation des billets s'est élevée à 37,843,000,000 en comparaison de 36,427,000,000, l'an dernier, légers augmentations que l'on s'attendait de réduire au moyen des sommes disponibles sur la dernière émission pour les dépenses recouvrables.

En terminant, le ministre a fait savoir que la reconstruction des régions dévastées qui sera terminée dans trois ans, nécessitera une autre dépense de 4,000,000,000. Cette somme ajoutée à ce qui a déjà été dépensé forme un total de près de 80,000,000,000 de francs.

LE PEUPLE DOIT AVOIR LE DERNIER MOT

Sur tout ce qui affecte son bien-être, déclare M. King

LE CHANT DU DEPART

(Câble de la Presse Associée) Londres, 14. — Les premiers ministres des Dominions qui ont assisté à la conférence impériale, ont prononcé, hier soir, leur discours d'adieu. C'était à l'occasion d'un banquet donné à la Galerie royale de la Chambre des Lords par l'Association parlementaire.

Le premier ministre Baldwin fit lire ses auditeurs en déclarant qu'il aimait à quitter les eaux troubles de la politique du pays pour respirer l'air frais pendant quelques minutes. Il déclara que les représentants à la conférence impériale s'étaient réunis sur un pied de parfaite égalité. Il parla des grands progrès accomplis par les Dominions depuis 25 ans et se demanda quel effet aurait eu sur l'histoire la tenue de conférences impériales au temps de lord North, de George Washington et de Benjamin Franklin.

Les premiers ministres King, Bruce et Warren répondirent. Les premiers ministres Smuts et Massey n'avaient pu se rendre. M. King s'attarda à développer le thème que l'Empire est une société de nations.

Les délégués, dit-il, se sont réunis en conférence à titre de représentants de gouvernements responsables à leurs propres parlements. Ils s'en vont dans leur Dominion avec certains accords qui seront présentés aux parlements des Dominions comme le fruit des débats de la conférence et qui doivent en dernière analyse recevoir l'approbation de leurs parlements et par les parlements, du peuple.

"Ceci veut dire", dit M. King, "que les gouvernements se trouvent dans cette position-ci: Ils peuvent dire qu'ils n'ont jamais perdu de vue la source dont ils tirent leur autorité et s'il s'agit de gouvernement démocratique à notre époque il faut tenir compte des droits du peuple d'avoir le dernier mot sur tout ce qui affecte son bien-être."

Dans un communiqué à la presse, Winston Spencer Churchill lance paternellement une attaque à fond de la politique du gouvernement. M. Lloyd George n'aurait pas sa campagne que samedi, à Northampton.

Machine infernale qui fait son oeuvre

(Dépêche de la Presse Associée) Corpus-Christi, Texas, 14. — Une machine infernale envoyée par messagerie de San-Antonia a réduit en pièces, M. J. A. Barnes un agent d'immobilier bien connu, blessé grièvement son fils, Jesse âgé de 12 ans détruit la maison et brisé les vitres de plusieurs maisons. Mme Barnes a été blessée par les éclats de verre.

Le roi Alphonse en visite à Rome

(Câble de la Presse Associée) Madrid, 14. — Le roi Alphonse, la reine Victoria et le général Primo de Rivera, président du directoire, partiront demain soir pour l'Italie où ils rendront visite au roi Victor-Emmanuel et au Souverain Pontife.

DESACCORD DU CABINET DE BALDWIN

On ne peut s'entendre sur la déclaration que M. Baldwin fera aujourd'hui

ELU DE LA MINORITE

Inquiétude chez les ministériels. — Une alliance libérale-conservatrice

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 14. — Des rumeurs circulaient dans les corridors de la Chambre, ce soir, que le gouvernement éprouvait de la difficulté à dresser ses plans de campagne.

Les ministres ne peuvent oublier les attaques dont ils ont été l'objet de la part de lord Birkenhead depuis la disparition de la coalition. La rumeur veut que cela n'empêchera pas Austen Chamberlain de se joindre au gouvernement, mais que Birkenhead ne prendra pas part à la campagne électorale.

On affirme que sir Robert S. Horne ne veut pas abandonner ses affaires pour un poste politique et c'est pourquoi le cabinet ne sera pas remanié avant les élections.

Un autre rumeur dit que lord Derby et les autres ministres libéraux-échangistes ont fait la mine à la réunion du cabinet, aujourd'hui, et que le conseil n'a pu s'entendre sur la déclaration que le premier ministre doit faire demain.

Lord Derby représente les intérêts du Lancashire, qui compte 43 inévertis à la Chambre. Près de la moitié de ces députés sont libéraux-échangistes et quelques-uns des plus éminents d'entre eux ont l'intention de se présenter aux prochaines élections comme libéraux-échangistes.

CONTRASTE DANS LES DEUX CAMPS

Londres, 14. — En attendant que le premier ministre Baldwin ait exposé plus amplement sa politique protectionniste au cours du débat sur la motion de censure du parti travailliste à la Chambre des Communes, demain, l'intérêt politique se porte sur les préparatifs d'élection.

Le cabinet a tenu une longue séance, aujourd'hui. On croit qu'il a arrêté les grandes lignes de son programme. On constate des indices de souci et d'énerverment chez les membres du parti conservateur en général tandis que l'enthousiasme débordait dans les rangs libéraux et travaillistes.

La campagne actuelle diffère en plusieurs points importants de la campagne qui amena les libéraux au pouvoir en 1906. Lorsque Joseph Chamberlain lança son fameux manifeste protectionniste qui entraîna son parti dans la défaite, il n'y avait alors que deux grands partis au parlement: les conservateurs et les libéraux. Il y avait bien quelques travaillistes et un petit nombre de nationalistes irlandais, mais ils ne comptaient pas comme facteur politique. Mais aujourd'hui, le parti travailliste compte 144 membres à la Chambre des Communes et forme l'opposition officielle.

Si le parti libéral et les travaillistes pouvaient s'entendre, l'opinion générale croit qu'ils auraient raison des protectionnistes. Mais le parti travailliste refuse irrésistiblement de s'allier aux libéraux et il s'ensuit que dans les comtés où les libéraux font la lutte aux travaillistes, les conservateurs ont la chance d'être élus par le vote de la minorité.

Le dernier parlement était un exemple de cette anomalie. Il avait été élu par le vote de la minorité. La presse libérale supplie les chefs travaillistes de consentir à une espèce de concordat électoral afin de ne pas manquer une occasion exceptionnelle de donner le coup de mort au protectionnisme.

La campagne électorale est déjà commencée. Les adversaires de la protection, ne pouvant critiquer en détail les plans du premier ministre Baldwin qui ne sont pas encore connus, ne gardent pas pour cela le silence. Ils ont observé que le chômage se fait sentir surtout dans la construction maritime, les mines, la construction générale et la fabrication du coton et que les 90 pour cent des chômeurs qui appartiennent à ces industries ne sauraient bénéficier d'un tarif sur les produits étrangers.

Dans un discours prononcé ce soir à Walsall, l'ancien premier ministre Asquith a dit que le chômage était un train contre lequel le producteur américain n'avait parlé de la protection comme remède et que jusqu'au mois d'août le premier ministre Baldwin n'avait jamais dit mot de la protection.

"Cette dissolution", dit-il, "est le plus détestable exemple de pusillanimité et de cynisme politique que je connaisse."

Dans un communiqué à la presse, Winston Spencer Churchill lance paternellement une attaque à fond de la politique du gouvernement. M. Lloyd George n'aurait pas sa campagne que samedi, à Northampton.

Le premier ministre Baldwin prononcera le premier discours de sa campagne, à Londres, lundi. Tant que ses partisans n'auront pas reçu le mot d'ordre de sa politique, ils seront quelque peu au dépourvu.

Le cabinet a décidé aujourd'hui d'approuver les mesures propres à donner satisfaction aux agriculteurs, puisqu'il avait résolu de n'imposer aucun tarif sur la viande ou le blé. Il offrira un octroi d'une livre sterling par acre de terre arable à la condition qu'un salaire minimum de 30 shillings par semaine soit payé aux ouvriers. On calcule que ces subsides coûteront au gouvernement onze millions de livres par année, mais il est probable que ce ne sera pas encore suffisant pour apaiser les cultivateurs.

M. Churchill n'a pas encore choisi le comté dans lequel il posera sa candidature. Les libéraux-échangistes du

M. KING DEBARQUERA A HALIFAX

(Câble de la Presse Associée) Londres, 14. — Le premier ministre King a changé ses plans et partira de Liverpool à bord du "Montclare", le 24 novembre. Ce paquebot est supposé arriver à St-Jean, N.-B., mais il fera probablement escale à Halifax, afin de permettre au premier ministre d'y débarquer. S'il en est ainsi le premier ministre pourra probablement prononcer son premier discours à son retour au Canada, durant la campagne pour l'élection partielle dans Halifax.

Lancashire espèrent qu'il choisira quelque siège du Lancashire et livrera sa campagne libérale-échangiste dans les districts où l'on fabrique le coton, où l'on croit que le gouvernement va perdre un certain nombre de sièges à cause de la protection.

CONCESSION TRAVAILLISTE

Londres, 14. — Le "Daily Express" annonce que le parti travailliste va abandonner son projet d'impôt sur le capital. Le journal prédit que cette décision aura une réaction immédiate contre les conservateurs.

NOTRE BLE EST SUPERIEUR A CELUI DES ETATS-UNIS

Sa production coûte moins cher, de même que son transport

DROIT PLUS ELEVE

La commission américaine du tarif commencera son enquête le 26

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 14. — La commission du tarif a fixé au 26 novembre une enquête sur la production et la vente du blé.

Avant de tenir des séances publiques, la commission chargera un comité de ses experts agricoles et de représentants du département de l'Agriculture de recueillir toutes les informations disponibles afin de savoir si le tarif actuel de trente cents le boisseau est suffisant pour protéger les intérêts des producteurs aux Etats-Unis.

Le travail se fera aussi rapidement que possible; mais la commission ne compte pas pouvoir terminer sa tâche avant trois mois. L'ordre de tenir cette enquête a été donné afin que toutes les parties intéressées tiennent une réunion préliminaire et permettent de prendre une décision finale au plus tôt. Mais on doute quand même aux bureaux de la commission que l'on puisse faire quelque chose à temps pour venir en aide aux producteurs de la récolte de cette année.

Le principal problème de la commission consiste à savoir si le droit de trente et un centimes imposé sur le blé importé est égal à la différence dans les frais de production ici et au Canada.

On reconnaît en général que le cultivateur canadien peut envoyer son blé sur le marché à moins de frais, mais il faut que la commission établisse la différence exacte. Les fonctionnaires de la commission disent qu'ils vont recueillir toutes les informations disponibles relativement au prix du blé dans le monde entier, mais que la question actuelle semble se limiter en majeure partie au blé du Canada.

La commission a pris cette décision à la suite d'une demande du représentant Sydney Anderson, du Minnesota, président du conseil du blé des Etats-Unis, qui a suggéré de tirer profit des dispositions flexibles de la loi laifaire pour augmenter le droit jusqu'à un maximum de 50 pour cent autorisé par la loi.

L'enquête se bornera presque exclusivement au blé canadien à cause des nombreux arrivages de ce blé. Des cultivateurs se plaignent et disent que le droit n'est pas suffisant.

L'American Farm Bureau Federation a de nouveau supplié la commission, aujourd'hui, d'agir vite. Elle affirme que le producteur canadien obtient de cinq à treize cents le boisseau de plus que le producteur américain sur son blé à cause de frais de transport moindres. Elle suggère que le Congrès majeure le droit de lui-même si la commission prend trop de temps. La loi exige un intervalle de trente jours entre la présentation de recommandations par la commission et la mise en vigueur de changements dans la loi et la Fédération croit que c'est perdre beaucoup de temps pendant que les producteurs se lamentent.

Le Canada à cette année une récolte sans précédent qui est éminemment propre à la mouture. On la transporte aux Etats-Unis par presque toutes les routes de Minneapolis à la côte de l'Atlantique. Elle fait une vive concurrence aux Etats-Unis sur les marchés étrangers. Le prix du blé No 2 à Winnipeg est de 15 à 20 cents moindre que le prix de la même qualité de blé américain à Minneapolis. On fait remarquer que le blé canadien vaut cinq cents de plus le boisseau que le blé américain à cause de son aptitude à la mouture.

LES DEUX CANDIDATS DANS HALIFAX

(Dépêche de la Presse Associée) Halifax, 13. — M. William-A. Black a été choisi par le parti conservateur ce soir, pour faire la lutte dans le comté d'Halifax, à la prochaine élection.

M. G. A. Redmond a été choisi par le congrès électoral libéral.

POSSESSEUR DE TRESORS QUI MEURT DANS LA PAUVRETE

L'ex-duc de Cumberland ne pouvait vendre ses chefs-d'oeuvre

RUINE PAR LE MARK

Il fut dépouillé de son titre de duc par le gouvernement anglais en 1919

(Câble de la Presse Associée)

Gmunden, Autriche, 14. — Ernest-Auguste-Guillaume, duc de Brunswick-Luneberg et ancien duc de Cumberland dans la noblesse anglaise, est mort, aujourd'hui, d'une attaque d'apoplexie dont il a été frappé hier sur son domaine.

Ernest-Auguste-Guillaume est né au Hanovre, en Allemagne, en 1845. Il était le fils du roi de Hanovre et le cousin du roi Edouard VII. Il exerçait un commandement honorifique dans l'armée anglaise, mais il se rangea du côté de l'Allemagne, durant la guerre et fut dépouillé de son titre de duc en 1919, par arrêté ministériel. Le duc d'Albany perdit son titre pour la même raison.

Le duc avait renoncé au duché de Brunswick en faveur de son fils. Il était marié à la sœur du roi du Danemark.

Avant la guerre, il était considéré comme l'un des princes les plus riches de l'Europe. Son palais de Gaudens était rempli de trésors de toutes sortes. La débâcle de ses biens commença lorsqu'il acheta d'énormes quantités de bons de guerre allemands et autrichiens, dont la valeur devint presque nulle par suite de la débâcle financière de l'Europe centrale.

On annonçait récemment que le duc était obligé pour vivre de vendre une grande partie de ses œuvres d'art, qui étaient l'œuvre de maîtres anglais, français et allemands. Le gouvernement autrichien s'y opposa en vertu d'une loi fédérale interdisant l'exportation des œuvres d'art. Le duc répondit qu'il n'avait l'intention de vendre que les objets possédant une valeur matérielle, tels que vaisselle, couteillerie, vases et chaises d'argent. On estimait ces articles à deux milliards de couronnes.

Chronique des Sports

LE MATCH ZEV-IN MEMORIAL RAPPELLE UNE LUTTE D'ANTAN

Churchill Downs n'a pas vu de match important, depuis la rencontre mémorable entre Ten Broeck et Mollie McCarthy, en 1878. — Une fortune pour le "Belmont" de 1926.

Louisville, Ky., 13. — Avec l'arrivée de Zev, de l'écurie Ranococ, et les bons exercices de la Memorial depuis le commencement de la semaine, le match de samedi entre ces deux champions fait le sujet de toutes les conversations dans les cercles du turf.

Toutes les précautions possibles ont été prises par la direction du Jockey Club pour la protection des deux coureurs. Des constables spéciaux ont été engagés pour faire la garde des écuries où les pur sang sont logés, afin de tenir au loin les "lousps du turf".

Au nombre des vétérans du turf qui assisteront à la course de samedi après-midi il y en a qui se rappelleront le duel mémorable qui eut lieu le 4 juillet 1878, entre Ten Broeck et Mollie McCarthy. Ce fut le dernier match important disputé à Churchill Downs.

Sous certains rapports, le match Zev-In Memorial sera un peu semblable à la rencontre Ten Broeck-Mollie McCarthy, vu qu'il s'agit d'une affaire sportive entre deux sections des États-Unis. Zev représentera l'est alors que In Memorial défendra l'honneur du vieux Kentucky.

Les experts du Kentucky sont d'opinion que Zev ne devrait pas être gros favori contre In Memorial. La seule excuse qu'on pourrait offrir à ce sujet, c'est que Zev favorise mieux le mille et un quart au mille et trois quarts. D'un autre côté cette déduction peut être renversée par le fait que lors de la dernière rencontre des deux pur sang, dans le Championnat de Latonia, In Memorial aurait pu dépasser Zev en aucun temps, même avant que le mille et un quart fut couvert.

On a aussi offert des excuses pour Zev, avançant que Sande a manqué de jugement lorsqu'il a permis que sa monture allât lentement au début, dans le but d'en avoir en réserve au dernier quart. On dit que samedi prochain, Sande aura instruction de mener avec toute la rapidité possible, afin d'épuiser In Memorial dès le début.

D'un autre côté les partisans de In Memorial prétendent qu'il ne peut pas mettre beaucoup de rapidité. In Memorial est maintenant à son meilleur et s'il faut que Sande essaie de le faire céder au début, ce sera un duel élevant tout le long du parcours, car In Memorial ne cédera pas.

UNE RICHE CLASSIQUE New-York, 14. — Le Major August Belmont, président de la "Westchester Racing Association" vient d'annoncer qu'à partir de 1926, la bourse du Belmont Stakes sera dotée d'une bourse de \$55,000 ajoutés. Avec un montant pareil, le "Belmont Stakes" pourra rivaliser avec le Derby d'Épsom et le Grand Prix de Paris. D'habitude le "Belmont" est d'une distance d'un mille trois quarts, mais en 1926, elle sera d'un mille et demi.

L'AMBITION DE DEMPSEY Chicago, 13. — Jack Dempsey a une ambition à satisfaire. Après avoir remporté le championnat poids-lourd, le bouef de l'Utah caresse l'idée de décrocher, en 1926, le Kentucky Derby. Dempsey veut, en effet, de faire l'achat de six pur-sang de première valeur.

Albert Lagader, le surintendant de la poulinière de l'écurie Kenton, dans le Kentucky, est chargé des chevaux qui porteront les couleurs du champion poids-lourd mondial. Au nombre des bêtes en question se trouve Gretchen R., une jument de prix qui porte en ses flancs un poulain dont le père est le fameux Damrosch, cet étalon est lui-même issu de Rock Sand, fameux cheval anglais.

Damrosch porta huit ans la selle et gagna, pendant ce laps de temps, le Preackness, le Woodstock Plate, les Garden Vity Stakes, parcourant le mille en une minute et 37 secondes et deux cinquièmes, ce qui constitue un record de vitesse pour cette épreuve.

Il semble donc que Jack Dempsey ait un peu raison de former des projets et de rêver rose car, après tout, pourquoi la fortune serait-elle plus ingrate sur le turf qu'elle l'a été dans l'arène? Le vainqueur de Luis Angelo Firpo peut d'autant plus construire des châteaux et préparer son plan de campagne pour le derby de 1926 qu'il a été de tout temps prouvé que le turf est la chose la plus étrange et la plus sujette aux surprises que l'on ait vue, il suffit pour se convaincre de se rappeler la défaite de Papyrus par Zev, la victoire de In Memorial sur le porte-couleur de l'écurie Ranococ, les exploits d'un cheval aux parents obscurs qui cette année a tout balayé sur son passage: Sarazen.

Lugard, qui s'y connaît en fait de pur-sang, prétend que la progéniture de Gretchen R. et de Damrosch saura faire parler d'elle. D'ici à ce que les événements se développent et que l'embryon prenne forme, Dempsey devra pour se distraire d'être sur son trône contre les aspirants dont non le moins sérieux est un certain Jack Renault, champion poids-lourd du Canada.

A LOUISVILLE Louisville, Ky., 14. — Résultats des courses de cet après-midi à Churchill Downs. PREMIERE COURSE, 7 furlongs. 1er Annie Lyle, 115, Connolly, 11.90, 6.20, 3.20; 2e Waukulla, 115, Carroll, 12.00 4.10; 3e Nell McChord, 115, Pevic, 2.40. Temps 1:27. Royal Purple, Our Option, The Racer, Miss Murdock, Kit, xMarklluna, aussi couru. xEntrées de la ferme Lexington, Maid et Troutwick ont Audley.

DEUXIEME COURSE, 1 mille 1er Nulli Secundus, 107 Lanect 55.40, 21.10, 11.50; 2e Romping Mary, 112, Pevic 13.10, 7.20; 3e Cash 110, Pool, 6.50. Temps, 1:39 4-5. Paul G. Brown, Sunburst 11, Trempling, Sunny Down, Gueiseppe, Glen Conoko, Kindred et Larchmont ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 1-1/2 mille, 1er Child's Play, 105; Blind, 6.50, 3.20, 3.00; 2e Great Luck, 106, Pool 2.60, 2.20; 3e Plus Ultra 105, Harvey, 4.00. Temps 1:46 4-5. Tip-po Sahib, Sea Court, ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 1 mille: 1. — Make-Up 105 Pevic 15.80, 5.50, 2. — 2. — Heremon 104 Pool 3.10, 2.60; 3. — Belzoni 97 Wallace 3.33. Temps 1:37 3-5. On-Time, Dustabout, Lord Granite, Modif Fox H. Allee Blue Gown, Jimmie Daw ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE 6 furlongs 1. — Princess Doreen 111 Pool 12.30, 4.70, 2.60; 2. — Chihéne 112 Harvey 3.50, 2.40; 3. — Battle Creek 115, Mooney 2.40. Temps 1:12. Pest, Clarence, Deronia, Glide ont aussi couru.

A MARLBORO

Baltimore, Md., 14. — Résultats des courses de cet après-midi à la piste de Marlboro. PREMIERE COURSE, 5 furlongs: 1. Kirk Dress, 102, Nicholson, \$14.50, 7.80, 5.10; 2. Norah, 102, Woodstock, \$12.60, 5.50; 3. Belle Isle, 104, O'Mahoney, \$2.80. Temps, 1:05 1-5. Zama, Lady Abbott, Vanity Bag, Fehrah et Dartaway sont tombés.

DEUXIEME COURSE, 3-1/2 furlongs: 1. Ina Kay, 108, Milner, \$4.70, 3.50, 2.90; 2. Feodor, 112, Dennison, \$4.30, 3.00; 3. T. J. Pendergast, 108, Smallwood \$2.70. Temps, 1:30. Legal Tender, Sir Adam, Kingling II, Wood Thrush et Doyle ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 5-1/2 furlongs: 1. Busy Bob, 111, Holmes, \$8.80, 5.10, 3.50; 2. T. The Sheik, 108, Jackson, \$7.70, 7.30; 3. San Diego, 110, Jenkins, \$3.60. Temps, 1:13. Kingly Johnson, Salome, Mollie, Wilton Susan et Keenan ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 5-1/2 furlongs: 1. Ira Wilson, 107, Woodstock, \$9.40, 4.00, 3.20; 2. Pepper Tea, 115, Atkinson, 3.90, 3.30; 3. Black Baby, 110, Primrose 3.70. Temps, 1:12 2-5. Primitive, Bill Simmons, Occupation, Captain Bob, Waac et Sinekner ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, sept furlongs: 1. Carafine, 110; O'Mahoney, 3.60, 2.70; 2. Tribuno, 103, Holmes, 4.60; 3. Buddie Kean, 104, Corley, Temps, 1:33. Old Timber a aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 mille 20 verges: 1. Sling, 111, O'Mahoney, 3.60, 3.00, 2.70; 2. Hickory, 108, Hileman, 5.70, 4.00; 3. Katherine Ramkin, 100, Brown, 4.50. Temps 1:54. Mock Orange, Ailsie Vernor, Stockpin ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1 mille 20 verges: 1. El Jossam, 111, O'Mahoney, 5.20, 3.10, 2.40; 2. Miracle Man, 106, Holmes, 4.60, 2.90; 3. May Roberts, 103, Brown, 3.20. Temps 1:56 2-5. Lively, Evelyn Sawyer ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits aux courses de jeudi après-midi. PREMIERE COURSE, \$600, tous les âges, 5-1/2 furlongs: Climb 105, Bena 112, Sand Queen 112, Rita B. 112, Lady Patricia 112, xPoedie 97, North Breeze 105, x-Bashdon 100, My Dudaasa 112, Spindale 102, Kitty M., 112, Jealous Woman 112.

DEUXIEME COURSE, à réclamer, \$600, trois ans et plus, 5-1/2 furlongs: J. Pendergast 108, Mumbo Jumbo 112, Sid C. Keener 108, In Doubt 106, Feodor 112, Legal Tender 108, Zovian 108, Waac 109.

TROISIEME COURSE, \$800, trois ans et plus, 5-1/2 furlongs: x-Kingling II, 103, xElizabeth Jewell 98, Gus Scheer 115, San Diego 115, Fluff 109, Rosie H., 110, Bogart 108, Hurd Guess 106, Roundman 115.

QUATRIEME COURSE, \$600, quatre ans et plus, 6-1/2 furlongs: Uncle Sam 113, Florence, Dec 115, Ira Wilson 115, The Enquirer 115, Finlity 118, Alf Vezina 113, xAshlin 105.

CINQUIEME COURSE, à réclamer, \$600, trois ans et plus, environ sept furlongs: Mr Brummel 109, x-Assie Vernor 104, Armistice 112, Straight Shot 112, Bill Simmons 109, x-Ray L. 104, Sir Adam 112, Jetsam 109.

SEPTIEME COURSE, à réclamer, \$600, trois ans et plus, 1-1/8 mille: On High 103, Explosive 105, Dalrose 110, Zouave 109, Neapolitan 113, x-Hickory 111. Beau. Piste bonne.

LA VIEILLE CANALE ARA UN IMMENSE PALAIS DE GLACE

Le comité exécutif du carnaval veut faire revivre une vieille tradition. — Le dernier palais de glace à Québec avait été érigé sur l'Esplanade en 1899.

(De notre correspondant) Québec 14. — Les Québécois ont appris avec joie que la vieille tradition des Carnavals va revivre en notre ville après une interruption de près de 25 ans! Québec aura cet hiver son Palais de Glace. Telle est la nouvelle qu'un des membres du comité exécutif du Carnaval a annoncée hier. Ce palais sera immense. On n'en a pas encore choisi le site; mais il est probable que cette question sera décidée bientôt.

Le 1er-col. I. E. Gendron, président de l'exécutif du Carnaval, a convoqué pour vendredi de cette semaine une assemblée du comité. Les membres de ce comité sont MM. Norman Brown, Frank-W. Clarke, Geo. Gaudreau, Jos. Bastien et Jack Price. Ceux qui connaissent ces jeunes québécois savent qu'ils sont à la fois des hommes d'affaires d'expérience et des sportsmen actifs. Il est donc sûr que les fêtes du Carnaval sous leur direction obtiendront un succès sans précédent.

La population de Québec et du district a accueilli cette nouvelle d'un Carnaval avec un enthousiasme extraordinaire. Des la première journée, il est arrivé des souscriptions s'élevant à plusieurs milliers de dollars. On en attend encore une avalanche d'autres. L'idée du Palais de Glace avait été annoncée il y a près d'un quart de siècle. Le Canada était alors moins riche qu'il ne l'est aujourd'hui. On avait peur de faire passer notre pays pour une contrée désertique.

KID ROY A EU SA REVANCHE, HIER, CONTRE CURLEY WILKSHUR

Le Canadien a obtenu la victoire dans un assaut intéressant, au Saint-Denis. — Sylvio Mirault a défait Harris et Britt a triomphé de Couture.

Leo Kid Roy a obtenu la décision dans le combat principal de la séance du Club Athlétique Olympique, hier soir au théâtre Saint-Denis. Environ 4,000 personnes assistaient à cette soirée pugilistique.

L'assaut fut l'un des plus intéressants vus à Montréal depuis longtemps. Ce fut une bataille en règle, où Roy eut la chance d'affirmer sa supériorité, mais le Torontorien était en grande condition et quoique battu aux points, il a fait excellente figure.

Le Canadien a pris des chances désespérées pour mettre son adversaire hors de combat; mais Wilkshur est fort habile sur la défensive et le protégé de Raoul Gaudouit lui se contentant d'une victoire aux points. Wilkshur fut trop prudent pour se laisser prendre. Il fit une bataille bien calculée. Il fit en sorte de ne pas être déclassé, mais d'un autre côté il n'a pas pris grand chance.

La première ronde sembla indiquer que le combat serait acharné. Wilkshur débuta bien de vie et il mena avec ses adversaires. Mais un dur bombardement dans le corps le força à rester sur la défensive et ensuite il attaqua vivement. Et à chaque fois qu'il avait un corps-à-corps Wilkshur ne manquait pas d'essayer de lutter un peu, premièrement dans le but de tuer le temps et ensuite pour fatiguer le Canadien.

Après avoir eu les côtes que le Canadien a dirigé sa punition. Wilkshur se couvrait fort bien la figure et Roy réalisa qu'il aurait de la difficulté de le rejoindre à la mâchoire. Il se battit donc en conséquence. Il déclancha sa punition dans les côtes de Wilkshur, qui en moins de trois rondes, avait les deux côtés rouges.

Le cinquième fut une bonne ronde, la sixième fut la dernière. Wilkshur avait eu l'air de vouloir reprendre confiance. Roy resta sur la défensive et contrairement à l'attente générale Wilkshur prit l'offensive. Il lança bien, porta de bons coups et il s'ébranlé Roy une fois vers la fin de l'engagement. Ce fut sa meilleure ronde. Dans les autres il n'eut jamais de chance.

Après le combat fut terminé, Wilkshur avait eu l'air de vouloir reprendre confiance. Roy resta sur la défensive et contrairement à l'attente générale Wilkshur prit l'offensive. Il lança bien, porta de bons coups et il s'ébranlé Roy une fois vers la fin de l'engagement. Ce fut sa meilleure ronde. Dans les autres il n'eut jamais de chance.

de et presque inhabitable. Les compagnies de chemins de fer prétendaient que les Américains et autres étrangers, en voyant les photographes des Palais de Glace, se laisseraient aller au préjugé que les Canadiens-Français les habitaient en hiver!

Heureusement, depuis ce temps les relations entre le Canada et les États-Unis se sont resserrées. Le mouvement du tourisme a fait connaître mieux notre pays. Aujourd'hui, aucun Américain ne pourrait avancer semblable sottise sans se faire rire au nez. Il n'y a donc plus aucun danger à ériger des Palais de Glace.

Le dernier de ces Palais a été érigé en 1899 sur l'Esplanade à côté de la gare de Québec et de la gare de la rue de la Paix. Les gens d'aujourd'hui se rappellent le splendide feu d'artifice qui illumina le Palais de Glace et le feu d'artifice des couleurs et de la fête fédérale. Les militaires de patineurs qui évoluaient sur le St-Laurent en face de Québec poussaient des exclamations d'admiration. Eh bien, ce Carnaval apothéose de l'hiver canadien va se répéter en février prochain. Québec aura de nouveau son Palais de Glace. Nous sommes sûrs, connaissant les organisations du Comité Exécutif, que c'est là une promesse dont la réalisation dépassera les espérances.

Encore une fois Mirault a fait preuve d'un jugement remarquable au début du combat. Il laissa l'attaque de l'Anglais, se contentant de le tenir au loin avec sa gauche allongée en avant de lui. Harris prit de grosses chances, mais il ne pouvait jamais pénétrer la défense du Canadien.

Vers la quatrième ronde, les calculs de Mirault furent un peu renversés. Au lieu de se porter à l'attaque, comme il l'avait fait au début, Harris resta sur la défensive. Mirault fut traditionnellement soigné dans une nouvelle, mais il fit tout de même belle figure.

Avant le combat, Arthur Brière protesta à l'arbitre parce que Harris avait un dentier protecteur. La discussion fut courte et Georges Rivet ordonna à l'Anglais de l'enlever. Les règlements de la boxe défendent de porter des morceaux de caoutchouc dans l'arène à la cinquième ronde, et les seconds de Harris ne protestèrent pas longtemps.

BRITT L'EMPORTE Jimmy Britt a remporté un knock-out technique contre Jimmy Couture, au premier combat, lorsque les seconds du dernier rempart l'éponge dans l'arène à la cinquième ronde, dit-il, après une minute 19 secondes de combat.

Britt fut de beaucoup supérieur à son adversaire, mais d'un autre côté Couture a fait preuve d'un beau courage. Il fut couché cinq fois avant que ses seconds lancent l'éponge, annonçant par le fait, qu'il abandonnait la partie.

Dans la première ronde, il n'y eut pas beaucoup de différence. Les deux seurs s'étudièrent. A la deuxième Britt eut l'avantage mais Couture boxait bien de sorte que les coups de son adversaire ne semblaient pas beaucoup l'affecter.

Dans la troisième ronde, Couture fit la folie de vouloir meller et sous ce rapport il n'était pas de taille. Dans un échange il fut attrapé à la mâchoire et tombé. Il se releva à la neuvième seconde. Il fut envoyé au plancher une deuxième fois et il se releva encore à la neuvième seconde. Un soldat direct de la droite l'envoya encore une fois à terre. Cette fois il fut sauvé par la cloche.

Au début de la cinquième ronde, Couture fut encore couché et il se releva à la troisième seconde. Dans un autre échange il atteignit Britt à la tête et il se fit mal à la main droite. Ses seconds voulurent lui faire abandonner la partie, mais il refusa et continua de se battre. Il tenta un ralliement mais dans la mêlée il fut encore atteint à la mâchoire et c'est à ce moment que ses seconds lancèrent l'éponge.

La victoire de Britt fut loin d'être populaire. Lorsqu'il sortit de l'arène, fut longuement hué alors que Couture fut beaucoup applaudi.

LES CHAMPIONS DU MONDE NE FERONT PAS D'ÉCHANGE

Les New-York Yankees auront, l'an prochain, le même alignement qui leur a donné le championnat cette année. — La retraite de Frazee met fin aux grosses transactions entre New-York et Boston.

New-York, 14. — Pour la première fois depuis que le Colonel Jacob Ruppert et son associé, le colonel T. Houston achetèrent le club Yankee, dans l'hiver de 1914-1915, il n'y aura pas d'échanges cette année.

A tous les ans, c'est-à-dire en hiver, le colonel Ruppert avait l'habitude de faire venir les rédacteurs sportifs des grands journaux à ses bureaux et il leur parlait ainsi: "Messieurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons conclu une grosse transaction, ce nous avons obtenu le club Boston, ce nous avons obtenu Schultz, Schmanz et Steinberger pour Hagen, O'Hara et O'Flaherty".

A tous les bivers, l'affaire se répète mais cette année, tout porte à croire que M. Ruppert n'annoncera pas d'échange. D'abord la retraite de Frazee qui rendra impossible le renouvellement des transactions élevées qui ont marqué les saisons 1920, 1921 et 1922.

Il en a fallu du travail et des échanges pour amener le New-York Yankee où il en est, mais maintenant, Miller Huggins et le colonel Ruppert sont satisfaits.

Naturellement il y aura plusieurs jeunes qui accompagneront le Yankee dans le sud le printemps prochain, mais ces joueurs y seront que pour leur acheter, car on ne parle pas de gros changements dans le personnel de l'équipe régulière. On avait parlé que Boley soit acheté du club Baltimore, pour supplanter le vétéran Scott, mais le travail d'Everett fut si bon dans les séries mondiales que la direction a décidé de conserver "son vieux Scott" jusqu'à ce qu'elle puisse trouver un joueur à meilleur marché que celui de la Ligue internationale.

Depuis quelques années, Ruppert a fait de fameux changements dans l'alignement des Yankees. D'abord Pipp et High furent achetés des Tigers; Pete Delaney des Athletics et Paddy Baumann, des Providence.

L'hiver suivant, soit en 1916, les directeurs du New-York Yankee dépensèrent plus d'un quart de million pour acheter des joueurs nouveaux. L'équipe fut pratiquement reconstruite. Baker fut acheté des Athletics et Lee Magee, Nick Cullop et "German" Schaeffer, de la Ligue Fédérale.

Des joueurs comme McGrigg, Markle, Gilbooley, Russell, Walters, Miller, Hendryx, Love et Triple furent recrutés chez les ligues mineures. Cet argent fut bien placé et pendant quelque temps on aurait cru que les Yankees décrocheraient le championnat, car en août 1916, ils étaient cinq parties en avant de leur plus proche adversaire, sans un nombre de malchance sans précédent fin aux espoirs. A un certain temps, il y

avait onze réguliers sur la liste d'hôpital et finalement le Yankee dut se contenter de la quatrième position de la Ligue.

Dans l'hiver suivant on fit l'acquisition d'Urban Schocker et la transaction avec St-Louis, où le Yankee obtint Marans et Les Magee. Le Cubain se brisa la jambe un peu après son arrivée à New-York.

L'année de la guerre, en 1918, marqua l'arrivée de Miller Huggins et celui-ci devait se rendre fameux par ses échanges de joueurs. Il voulait avoir Del Pratt, des St-Louis, et en retour, il donna Schocker, Cullop, Maysel, Numamer, Gédéon et un certain Lewis Leonard ne se rapporta pas à New-York et fut vendu au Detroit.

Carl Mays vint ici en 1919 en échange de \$40,000 et des lanceurs Russell et McGraw. Dans la transaction suivante, en 1920, Frazee vendit Babe Ruth, pour un montant de \$127,500. Ce fut la transaction la plus populaire de 1920. Dans le même hiver, Frazee obtint aussi Bob Meusel, de Vero et échangea de plusieurs joueurs de deuxième ordre.

Ruppert et Frazee firent encore une fameuse transaction après avoir perdu le championnat en 1921. Ils obtinrent Schang, Hoyt, Harper et McNally en échange de Pratt, Ruel, Thormahlen et Vick. Le même hiver, Lewis et George Mogridge allèrent à Washington en échange pour Bobbie Reuther. Un des quelques mauvais gestes depuis que Huggins dirigeait le New-York.

Le championnat de la Ligue américaine en 1921 n'a pas interrompu la série de transactions entre New-York et Boston car en 1922, Peck, Quinn, Collins et Piercy furent échangés pour Bush, Jones et Scott.

Durant la saison 1922, Johnny Mitchell, Ewert, Miller et O'Doul allèrent à Boston en échange pour Dugan et Elmer Smith et l'hiver dernier New-York obtint Pennock pour Murray, McMillan et Skinner.

DANS LA LIGUE DU CANADIEN NATIONAL

M. J. R. Bouliane de l'équipe du Major Base a remporté les honneurs dans les trois premiers matchs joués que la meilleure partie simple, obtenant un grand total de 344 et une partie simple de 215.

Tableau des statistiques de la Ligue du Canadien National, incluant les noms des joueurs et leurs performances.

Tableau des statistiques de la Ligue du Canadien National, incluant les noms des joueurs et leurs performances.

Tableau des statistiques de la Ligue du Canadien National, incluant les noms des joueurs et leurs performances.

Le club Stadacona, promoteur de la séance, a conclu un match entre Chris Newton, de Toronto, et Kid Mitchell, et il aura en outre deux autres combats.

Le club Stadacona, promoteur de la séance, a conclu un match entre Chris Newton, de Toronto, et Kid Mitchell, et il aura en outre deux autres combats.

LA STE-CATHERINE AU STE-BRIGIDE

La séance de boxe de l'Association Sainte-Brigide a été remise au 3 décembre, afin de donner aux organisateurs le temps nécessaire pour compléter leur programme. Le public aura la satisfaction d'assister à des combats entre de bons boxeurs, représentant dignement le sport de la boxe.

D'ailleurs, le directeur athlétique, L. E. Métiévier, et l'entraîneur, Paul Rochekau, sont des promoteurs compétents.

La Sainte-Catherine sera fêtée au Ste-Brigide sous le patronage de la section de la raquette. A. Blodéau, directeur artistique de l'association, est à préparer un programme dont les invités à cette soirée seront enthousiasmés. Donc, samedi, le 24 novembre, les membres et les amis de l'association, accompagnés de leurs amis, seront les bienvenus au local.

Le président de l'association, Jos. Gagné, devra un bel effort de travail afin d'organiser le prochain match intime, dimanche, le 18 novembre. Il y aura de nombreux prix. Que tous les membres et les amis de l'association secondent le valeureux président par leur présence.

LA DECISION A MIRALTO (De notre correspondant) Québec, 14. — Les Sons of Ireland viennent de faire l'acquisition de deux joueurs précieux dans la personne de Pedennault et de Gaudreault, les brillants équipiers du Club Chicoutimi.

Les deux joueurs sont employés à la banque Nationale et viennent d'être transférés à Québec où ils sont arrivés hier. L'addition de Pedennault et de Gaudreault au Club Chicoutimi est une véritable acquisition.

LES "SONS" AURONT UNE FORTE EQUIPE (De notre correspondant) Québec, 14. — Les Sons of Ireland viennent de faire l'acquisition de deux joueurs précieux dans la personne de Pedennault et de Gaudreault, les brillants équipiers du Club Chicoutimi.

Les deux joueurs sont employés à la banque Nationale et viennent d'être transférés à Québec où ils sont arrivés hier. L'addition de Pedennault et de Gaudreault au Club Chicoutimi est une véritable acquisition.

Le championnat de la Ligue américaine en 1921 n'a pas interrompu la série de transactions entre New-York et Boston car en 1922, Peck, Quinn, Collins et Piercy furent échangés pour Bush, Jones et Scott.

Durant la saison 1922, Johnny Mitchell, Ewert, Miller et O'Doul allèrent à Boston en échange pour Dugan et Elmer Smith et l'hiver dernier New-York obtint Pennock pour Murray, McMillan et Skinner.

Le championnat de la Ligue américaine en 1921 n'a pas interrompu la série de transactions entre New-York et Boston car en 1922, Peck, Quinn, Collins et Piercy furent échangés pour Bush, Jones et Scott.

Durant la saison 1922, Johnny Mitchell, Ewert, Miller et O'Doul allèrent à Boston en échange pour Dugan et Elmer Smith et l'hiver dernier New-York obtint Pennock pour Murray, McMillan et Skinner.

Le championnat de la Ligue américaine en 1921 n'a pas interrompu la série de transactions entre New-York et Boston car en 1922, Peck, Quinn, Collins et Piercy furent échangés pour Bush, Jones et Scott.

Durant la saison 1922, Johnny Mitchell, Ewert, Miller et O'Doul allèrent à Boston en échange pour Dugan et Elmer Smith et l'hiver dernier New-York obtint Pennock pour Murray, McMillan et Skinner.

Le championnat de la Ligue américaine en 1921 n'a pas interrompu la série de transactions entre New-York et Boston car en 1922, Peck, Quinn, Collins et Piercy furent échangés pour Bush, Jones et Scott.

Durant la saison 1922, Johnny Mitchell, Ewert, Miller et O'Doul allèrent à Boston en échange pour Dugan et Elmer Smith et l'hiver dernier New-York obtint Pennock pour Murray, McMillan et Skinner.

Le championnat de la Ligue américaine en 1921 n'a pas interrompu la série de transactions entre New-York et Boston car en 1922, Peck, Quinn, Collins et Piercy furent échangés pour Bush, Jones et Scott.

Durant la saison 1922, Johnny Mitchell, Ewert, Miller et O'Doul allèrent à Boston en échange pour Dugan et Elmer Smith et l'hiver dernier New-York obtint Pennock pour Murray, McMillan et Skinner.

Le championnat de la Ligue américaine en 1921 n'a pas interrompu la série de transactions entre New-York et Boston car en 1922, Peck, Quinn, Collins et Piercy furent échangés pour Bush, Jones et Scott.

Durant la saison 1922, Johnny Mitchell, Ewert, Miller et O'Doul allèrent à Boston en échange pour Dugan et Elmer Smith et l'hiver dernier New-York obtint Pennock pour Murray, McMillan et Skinner.

L'ASSEMBLEE DU NATIONAL

Nos lecteurs trouveront en dernière page le compte rendu de l'Assemblée annuelle de l'Association Athlétique d'Amateurs du National.

OPHETTE-COMEDIE FRANÇAISE Cette semaine matinée, jeudi et samedi. LA SE FEMME DE BARBE-BLEUE

2ème GRANDE SEMAINE Le plus grand chef-d'oeuvre de tous les temps

NORMA TALMADGE dans "Ashes of Vengeance"

THEATRE PRINCESS Évent-VAUDEVILLE

Paul Mdaugé Agent de Publication des Principaux Théâtres et Concerts de Montréal

PASSE-TEMPS POTASH et PERLMUTTER avec BARNEY BERNARD, ALEXANDRE CARR, VERA GORDON

LES "SONS" AURONT UNE FORTE EQUIPE

THEATRES

"L'Ecole des Cocottes" à l'Orpheum, la semaine prochaine

En dépit de son titre, l'oeuvre est de haute classe. "L'Ecole des Cocottes", l'exquise comédie de MM. Armont et Gerbidon, que la troupe Calmettes nous servira la semaine prochaine, après le gros succès de "La Huitième Femme de Barbe-Bleue", au reste, a une histoire. Celle qui l'inspira, et qui est morte prématurément, il y a quelques années, à l'apogée de sa triomphale carrière, fut une de ces pres que reine qui remplissent son nom éphémère les échos des deux mondes. M. Gerbidon s'était trouvé la comédienne centrale et le cadre étaient dans un music-hall de province. Comme il rêvait de consacrer une pièce de théâtre à sa prestigieuse ascension, il s'agit de son projet à son collaborateur habituel, M. Armont. Par une curieuse rencontre, celui-ci méditait, de son côté, une comédie en trois actes : un cinquième à Montmartre ; un appartement cossu, faubourg St-Honoré, un petit hôtel, avenue du Bois de Boulogne. Le personnage central et le cadre étaient déjà trouvés ; il n'y avait plus qu'à relier entre elles les trois images. Une conversation naquit le professeur de belles manières, gentilhomme décadé et quelque peu mégalomane, qui se venge de la société en lui façonnant, amourusement et cyniquement, un domestique. Mais les auteurs ont eu le bon goût de ne point écrire une pièce à clef. Ils ont généralisé l'ameublé. Ils l'ont parisien. A l'origine, ils croyaient peut-être divertir seulement par une ingéniosité et piquante peinture ; leur talent a dépassé leur dessein, et "L'Ecole des Cocottes" mérite de figurer parmi les meilleures comédies où s'attestent les moeurs d'une époque.

Le théâtre d'art de Moscou à Montréal

Un semaine de représentations sera donnée au théâtre "Sa Majesté", dans le cours de décembre prochain. — Historique de cette troupe russe excellente. Les montrealais auront l'occasion de voir le "Théâtre d'Art de Moscou", des arrangements ayant été pris pour qu'il vienne donner des représentations au théâtre "Sa Majesté" durant la semaine du 17 décembre. C'est là, annoncer un événement théâtral d'une importance exceptionnelle. Jusqu'à présent, très peu de troupes ont pu jouer de la grande faveur du public comme le "Théâtre d'Art de Moscou". La réputation de cette troupe d'être la source même du théâtre russe moderne est indiscutable. Sauf une tournée précédente à Pétersbourg, avant la guerre, jamais la troupe du "Théâtre d'Art de Moscou" n'a quitté le bloc as-scène de la cité du Kremlin. Sa seule occasion où ces artistes quittèrent en masse la Russie fut lors de la révolution de 1917 quand ils se réfugièrent en Allemagne. Mais aujourd'hui, les conditions sont plus encore, et cette fois, le centre d'activité des artistes russes n'est plus l'Europe centrale ou l'Europe occidentale, mais l'Amérique. La troupe a joué dans l'Europe centrale et l'Europe occidentale, mais seulement après que la tournée américaine fut devenue une certitude. La richesse de leurs décors et de leurs costumes est telle que jamais on n'aurait rien vu de semblable en Amérique. Parmi les membres de la troupe du "Théâtre d'Art de Moscou", on remarque deux figures particulièrement éminentes : Constantin Stanislavsky et Vladimir Nemirovitch-Dantchenko, fondateurs du théâtre et organisateurs de sa survivance à travers les mille difficultés qu'il lui a fallu surmonter. C'est grâce à leur décision, dans le cas actuel, et aux efforts de F-Ray Constock et Morris Gest que la tournée américaine a été venue possible. Il y a dix ans, on n'aurait osé concevoir une telle entreprise. On dit que jamais troupe n'a eu plus parfaite homogénéité et c'est une qualité maintes fois la tournée américaine toute comme elle fut le facteur de triomphe depuis un quart de siècle en Russie. Sans le talent, sans égal de Mme Olga Knipper, Thekova, Vassily Karchaïoff, Ivan Moskvine, Vassily Luzzhsky, Leonid Leonidoff, Alexander Vishnevsky, Vladimir Gribouine et tous les autres qui font partie de cet admirable ensemble, jamais cette troupe du "Théâtre d'Art de Moscou" n'aurait subsisté. Voici le programme annoncé pour la semaine de séjour à Montréal : Lundi soir, 17 décembre et matinée de mercredi, 19 décembre, "Tsar Feodor"; mardi soir et matinée de jeudi, "Lower Depths"; mercredi et samedi soirs, "Les Frères Karamazov"; jeudi soir et vendredi de samedi, "La servante"; vendredi soir, "La maîtresse d'Hotelierie".

Les Soirées de famille

A propos de "Service secret" qu'on nous sert au Monument National, ce soir même. Il y a une différence énorme entre l'ancien mélodrame avec scènes alternées de rire et de violence et la pièce moderne susceptible de provoquer de l'émotion chez les assistants, par des moyens naturels bien plus conformes à la vie telle que nous la voyons. C'est pourquoi la pièce "Service secret" qui nous servira ce soir au Cercle académique Lafontaine, au Monument National, sous les auspices des Soirées de famille de la St-Jean-Baptiste, n'a rien du mélodrame et tout de la pièce essentiellement moderne. On y verra des scènes étonnantes et réellement captivantes, mais bien dans la note moderne. De plus, comme la pièce exigeait des effets d'éclairage spéciaux, les Cercle Lafontaine a vu à ce que "Service secret" nous soit présenté avec tous les avantages possibles. Les véritables amateurs de fortes émotions au théâtre, presque genre Grand Guignol, seront servis à souhait ce soir. La distribution est des plus consciencieuses. Et, comme la pièce est de toute actualité, la soirée est sous la présidence de M. Bélanger, directeur de la Sûreté à Montréal. Les billets s'envolent rapidement, mais il en reste quelques-uns à la chambre N. 4 du Monument National, Tél. Plateau 985. Qu'on se hâte si l'on désire de bonnes places.

Théâtre Passe-Temps

Allons voir "Potash and Perlmutter", aujourd'hui, demain et samedi. "Potash and Perlmutter" est le titre d'un film célèbre qui a été dirigé par le théâtre Passe-Temps a décidé de mettre à l'affiche pour aujourd'hui, demain et samedi. On ne saurait faire trop d'éloges de cette oeuvre que les plus grands critiques ont classée parmi les plus célèbres du cinéma moderne et dont les succès remontent aux Etats-Unis et dans les autres grandes villes canadiennes ne se comptent plus. "Potash and Perlmutter" est en effet un véritable chef-d'oeuvre dans son genre, et nul doute que tous les amateurs montrealais qui se rendront au Passe-Temps d'ici samedi sauront l'apprécier hautement. Ce film relate d'ailleurs une histoire des plus amusantes et la direction du Passe-Temps va même jusqu'à défier tous ceux qui verront ce film, de ne pas se tordre de rire en assistant aux scènes déplorables au possible, qui se déroulent devant eux, ce qui n'est pas peu dire. C'est donc un spectacle de tout premier choix que nous verrons au Passe-Temps à partir d'aujourd'hui et jusqu'à samedi soir. La direction de cet établissement s'est appliquée, jusqu'ici, à s'offrir à ses habitués, que des programmes de premier ordre, et en décidant de montrer pour ces trois jours, la fameux film "Potash and Perlmutter", elle s'est maintenue dans ses bonnes dispositions. Il est d'ailleurs évident que les grands critiques américains n'auraient certes pas fait d'aussi grands éloges de ce film, s'il n'avait pas mérité de capter à ce point leur intérêt. Plusieurs autres bons numéros sont aussi à l'affiche au Passe-Temps, pour aujourd'hui, demain et samedi. Quoiqu'il en soit, nous ne saurions que trop recommander à nos lecteurs de se rendre à la matinée ou la soirée qu'ils auront patée à ce populaire théâtre.

Théâtre Capitol

Une adaptation de "Zaza" à l'écran avec Gloria Swanson dans le rôle principal. — Un film d'une haute envergure. Quand on annonce qu'Allan Dwan est désigné comme le producteur d'un film unique, le public prend généralement pour acquis que cette production vaudra la peine qu'on aille la voir, parce que l'homme qui s'est assuré une réputation mondiale en livrant au public "Robin Hood" est de ceux sur qui l'on peut compter sans coup férir. Les clients du Capitol peuvent en conséquence anticiper avec plaisir la mise à l'affiche de

"Zaza", avec Gloria Swanson dans le principal rôle, rôle très étonnant parce qu'il raconte la vie d'une actrice médiocre de music-hall qui se prend d'amour pour un nommé Bernard Dufresne qui est lui-même attaché à une autre actrice, Florianne. Dufresne est enthousiasmé par la beauté de Zaza, qu'il considère comme une perle. Un accident les réunit mais quelque temps après survient l'épouse et son enfant. Zaza est prise du désir de vengeance, mais elle est désarmée par la petite fille de Dufresne. Ce dernier veut un divorce, mais l'actrice ne veut pas. Tous les deux se dirigent vers des hauts degrés de la vie. Zaza gravit rapidement les degrés de l'échelle et devient une grande étoile. Elle renonce un jour son ancien amoureux ; et comme aucun obstacle ne s'oppose plus à leur union, le film se termine de la façon qu'apprécient les amateurs du cinéma. La conclusion du film diffère de celle du drame, mais elle y gagne. Mlle Swanson se révèle une artiste d'un caractère nouveau et elle fait preuve de beaucoup de talent. Elle est entourée d'une troupe d'acteurs qui la seconde bien. Cette production fera époque dans l'histoire du cinéma à Montréal.

Le théâtre d'art de Moscou à Montréal

Un semaine de représentations sera donnée au théâtre "Sa Majesté", dans le cours de décembre prochain. — Historique de cette troupe russe excellente. Les montrealais auront l'occasion de voir le "Théâtre d'Art de Moscou", des arrangements ayant été pris pour qu'il vienne donner des représentations au théâtre "Sa Majesté" durant la semaine du 17 décembre. C'est là, annoncer un événement théâtral d'une importance exceptionnelle. Jusqu'à présent, très peu de troupes ont pu jouer de la grande faveur du public comme le "Théâtre d'Art de Moscou". La réputation de cette troupe d'être la source même du théâtre russe moderne est indiscutable. Sauf une tournée précédente à Pétersbourg, avant la guerre, jamais la troupe du "Théâtre d'Art de Moscou" n'a quitté le bloc as-scène de la cité du Kremlin. Sa seule occasion où ces artistes quittèrent en masse la Russie fut lors de la révolution de 1917 quand ils se réfugièrent en Allemagne. Mais aujourd'hui, les conditions sont plus encore, et cette fois, le centre d'activité des artistes russes n'est plus l'Europe centrale ou l'Europe occidentale, mais l'Amérique. La troupe a joué dans l'Europe centrale et l'Europe occidentale, mais seulement après que la tournée américaine fut devenue une certitude. La richesse de leurs décors et de leurs costumes est telle que jamais on n'aurait rien vu de semblable en Amérique. Parmi les membres de la troupe du "Théâtre d'Art de Moscou", on remarque deux figures particulièrement éminentes : Constantin Stanislavsky et Vladimir Nemirovitch-Dantchenko, fondateurs du théâtre et organisateurs de sa survivance à travers les mille difficultés qu'il lui a fallu surmonter. C'est grâce à leur décision, dans le cas actuel, et aux efforts de F-Ray Constock et Morris Gest que la tournée américaine a été venue possible. Il y a dix ans, on n'aurait osé concevoir une telle entreprise. On dit que jamais troupe n'a eu plus parfaite homogénéité et c'est une qualité maintes fois la tournée américaine toute comme elle fut le facteur de triomphe depuis un quart de siècle en Russie. Sans le talent, sans égal de Mme Olga Knipper, Thekova, Vassily Karchaïoff, Ivan Moskvine, Vassily Luzzhsky, Leonid Leonidoff, Alexander Vishnevsky, Vladimir Gribouine et tous les autres qui font partie de cet admirable ensemble, jamais cette troupe du "Théâtre d'Art de Moscou" n'aurait subsisté. Voici le programme annoncé pour la semaine de séjour à Montréal : Lundi soir, 17 décembre et matinée de mercredi, 19 décembre, "Tsar Feodor"; mardi soir et matinée de jeudi, "Lower Depths"; mercredi et samedi soirs, "Les Frères Karamazov"; jeudi soir et vendredi de samedi, "La servante"; vendredi soir, "La maîtresse d'Hotelierie".

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Théâtre Loew's

Le film "Skin Deep" et plusieurs numéros de vaudeville pour la semaine prochaine. Les habitués du théâtre Loew's se sont servis à souhait, la semaine dernière, alors que l'on mettra à l'affiche, en projection nouvelle, mais d'un caractère hautement artistique, intitulée "Skin Deep". Le drame que relate ce film est en effet l'un des plus beaux qui aient encore été reproduits sur l'écran et les amateurs du cinéma auront beaucoup de plaisir en assistant et en ressentant toutes les sensations qu'il provoque chez tous les témoins des diverses scènes qui se succèdent, toutes plus dramatiques les unes que les autres. "Skin Deep" relate en effet l'histoire d'un escroc enduré qui, à la suite d'une opération merveilleuse opérée sur lui, ressent une véritable horreur des crimes qu'il se plaisait pourtant à commettre jusque-là. Il en est tout ébahi lui-même, et sa conduite donne alors lieu à des surprises générales dans son entourage. Sa venue dans un monde nouveau lui procure aussi l'occasion de se faire valoir, de faire oublier ses sottises, et la fin du drame réserve pour les auditeurs, un intérêt très important.

Le Quatuor Dubois

Sa quatorzième saison est inaugurée par un beau succès artistique, hier soir. Sous la direction de notre sympathique impresario M. Louis-H. Bourdon, le quatuor Dubois inaugura hier soir, la quatorzième saison de ses concerts par un très intéressant récital donné dans la coquette et intime salle "Ladies Ordinary" de l'Hotel Windsor. Nous y retrouvons parmi le nombreux public, les fidèles auditeurs de la musique de chambre venus applaudir M. J. B. Dubois et ses artistes. Musiciens, accomplis nous leur devons toutes nos félicitations pour le travail qu'ils ont accompli, depuis quatorze ans, dans le même but, vers le même idéal : celui de conserver sa réputation acquise d'être le meilleur quatuor à cordes au Canada.

Le quatuor, composé de M. J. B. Dubois, violoncelle, M. Braidi premier violon, J. Mastrocola, viola et E. Zimmerman, second violon, nous a servi un programme d'un heureux choix, à la satisfaction des plus exigeants, joint à la technique avisée des musiciens, formait un délicieux récital digne des auditions passées. On a débuté par le Quatuor No 12, de Mozart, — Allegro, vivace ass. — Minuetto, allegretto, — Andante cantabile, — Molto allegro, — écrit pour instruments à cordes. L'exécution en a été toute nuancée et bien phrasée, avec beaucoup de souci des détails.

En deuxième lieu venaient deux exquises pièces, "Tableaux de voyage" de Vincent d'Indy, pièce fort soignée de l'auditoire et "Légende Bourguignonne" de Louis Vierne, superbe oeuvre toute courte et d'une intéressante composition, pour laquelle l'auditoire a requis un rappel.

Pour terminer on avait inscrit au programme un quatuor en Re majeur, d'Ottonio Respighi, une oeuvre qui fut fort goûtée du public. D'une facture moderne mais où quelques passages sont inspirés des Romantiques, nous y apprécions tantôt le charme enveloppant de la musique vibrante, tantôt la finesse descriptive des passages dialogues. La finale "Allegro Vivace" fut rendu avec un ensemble très marqué.

M. Brewer, notre pianiste dont la renommée n'est plus à faire, était au piano, pour un numéro seulement, et il a comme toujours su nous faire admirer sa technique et son doigté précis.

IL AVAIT FAIT DEFAUT DE PLAIDER

La Cour condamne le défendeur à payer aux demandeurs \$530.81. La Cour a condamné hier le défendeur P. Antoine Benhomme à payer aux demandeurs, Napoléon Bergeron et Charles Bergeron, la somme de \$530.81 avec intérêt et dépens, en remboursement de la somme qu'ils lui ont avancée.

Les demandeurs alléguent au soutien de leur demande ce qui suit : Ils sont marchands d'automobiles et se sont spécialisés dans la vente des Ford. Le défendeur était vendeur d'automobiles et s'était également spécialisé dans la vente des Ford. L'automne dernier, le défendeur était venu solliciter les demandeurs de l'employer comme vendeur d'automobiles. A la suite de ces sollicitations, un arrangement était intervenu entre les demandeurs et le défendeur, ce dernier s'engageant vis-à-vis des demandeurs à être vendeur d'autos pour eux pendant un an à compter du 21 octobre 1922. Il devait recevoir pour ses services une commission de six pour cent sur chaque vente.

Les demandeurs s'engageaient de leur côté à lui faire une avance de \$500.00 par semaine. Durant la semaine dernière, l'an dernier, le défendeur avait retiré des demandeurs prétendant ceux-ci, une somme de \$50.00 par semaine. Plusieurs personnes avec qui il avait été en relations d'affaires étaient prêtes à acheter des autos par son entremise, mais le défendeur n'était pas retourné les voir pour compléter les transactions commencées.

Quelque temps avant le 24 février, selon les demandeurs, le défendeur leur avait retiré qu'il avait en sa possession 180 acheteurs. Or, le 24 février, sans cause ni raison, il avait soudainement cessé de travailler pour eux. Ils s'étaient trouvés sans vendre et avaient perdu l'avantage de tout travail fait par le défendeur pour eux durant l'hiver.

Les demandeurs alléguent encore avoir mis entre les mains du défendeur la somme de \$710.00, mais qu'ils avaient droit au remboursement de tous les montants qu'ils lui avaient avancés, soit la somme de \$530.81, somme que le défendeur refusait de leur payer.

Le défendeur ayant fait défaut de plaider, la Cour l'a condamné à payer aux demandeurs la somme de \$530.81 avec intérêts et dépens.

LE BANQUET DU JEUNE BARREAU

L'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, l'Association du Jeune Barreau donnera un grand banquet le 19 novembre. Les orateurs seront l'hon. L.-A. Taschereau, l'hon. Juge Surveyer, M. Pierre Lepaulle, du Barreau de Paris, M. Pierre Beaulieu, Jos. Laverty, Walter Merrill et Gustave Monette.

Galli-Curci ne chantera plus à Chicago

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 14. — Madame Galli-Curci annonce qu'elle ne chantera pas à l'Opéra de Chicago, l'an prochain. Elle accepte la direction de cet opéra de s'être laissé envahir par l'esprit de mercantilisme. Elle ne chantera qu'au Metropolitan. Elle ne chantera pas à Chicago parce que la direction avait refusé de lui permettre de chanter dans "Dinorah", son opéra favori, dans lequel elle obtint son premier succès à New-York. La direction lui a demandé de chanter dans "Lakmé".

LES ANGLAIS AUX SPORTS D'HIVER

(Cable de la Presse Associée) Paris, 14. — L'équipe de la Grande-Bretagne aux jeux olympiques, se composera de 50 athlètes, y compris un club de hockey. Les soigneurs, les entraîneurs, etc., porteront un nombre de 60 hommes, la délégation de l'Angleterre. Le sénateur Pontes, le président du comité olympique au Portugal, a écrit qu'il acceptait d'envoyer des athlètes aux jeux olympiques de l'an prochain. Le Portugal enverra 30 athlètes, qui prendront part aux jeux de football, aux courses à la rame et dans les courses de longue distance.

Théâtre Princess

Le fameux orchestre russe impérial Ballaika avec une série de solistes au programme. — Plusieurs autres numéros intéressants. Quand l'orchestre Ballaika a été pour la première fois entendu sur scène, un intérêt certain, ce fut une véritable sensation. Depuis cette époque, l'orchestre est demeuré l'une des

ASSERMENTATION DU NOUVEAU JUGE J. O. LACROIX

L'hon. juge Wilson présidait la cérémonie. — Allocations du juge Décarie, de MM. Champoux et Calder. L'assermentement de M. le juge J.-O. Lacroix, de la Cour des sessions et président de la Cour juvénile, a eu lieu hier, au cours d'une imposante cérémonie qui présidait l'hon. juge Wilson, président de la Cour du banc du Roi, M. le juge J. Décarie, président de la Cour des sessions de la paix, avait pris place aux côtés des deux juges, dans l'enceinte des Assises.

La salle d'audience était complètement remplie d'avocats, d'amis du nouveau juge et de spectateurs. La cérémonie se fit avec toute la solennité d'usage et fut l'une des plus belles de genre qu'il y ait eu cette année. On remarquait Mes E.-A.-B. Ladouceur, greffier de la Couronne ; M. Oudeyer, greffier de la Paix ; Jules Godin, greffier de la Cour du banc du Roi ; le grand cométable Achille Saint-Mars, le député-shérif Gouin, R.-L. Calder, procureur de la Couronne ; Charles Champoux, syndicat de la magistrature, l'hon. juge Wilson, Charles Hébert, M. Ernest Phœnix, Ernest Bertrand, J. Crankshaw, H.-S.-M. Caron, J.-N. Marion, J.-Y. Fortier, Charles-Edouard Guerin, J.-L. St-Jacques, Marechal Nantel, bibliothécaire du Barreau, N. Pouliot, Edouard Masson, J. Sauvage, etc.

Après que Me Ladouceur eût lu l'arrêté ministériel qui élève M. Lacroix à la magistrature, l'hon. juge Wilson a prononcé l'assermentement. Me Charles Champoux a offert ensuite à M. Lacroix les félicitations du Barreau et M. R.-L. Calder prit la parole au nom de ses confrères de langue anglaise. Le juge en chef Décarie rappela les mérites du nouveau juge et dit qu'il était digne du poste de haute confiance qu'on lui avait confié, ayant à administrer une justice préventive et ayant à prendre les responsabilités d'orienter des vies mal commencentées.

L'hon. juge Wilson dit que la nomination de M. Lacroix était la première de son honneur L.-P. Brodeur et que c'était un beau début, fort bien accueilli par le Barreau et la population, pour le nouveau lieutenant-gouverneur. Il rappela que M. Lacroix avait été son compagnon de jeunesse, au collège, alors que tous deux ne possédant pas de ressources, un jour, au lieu de la banque de rétrograde. En terminant, il fit un bel éloge de l'énergie et de la sagacité du juge F.-X. Choquet, qui a indiqué au nouveau juge la voie à suivre.

M. Lacroix remercia en termes émus tous les confrères venus pour le saluer, et dit qu'il n'oublierait pas, dans ses rapports avec les avocats, qu'il a été lui-même avocat. Dans ses considérations finales, il demanda pourquoi le Barreau de Montréal n'a que cinq examinateurs alors qu'il dépense les quatre cinquièmes des dépenses générales et à les deux tiers des membres du Barreau provincial. "Nous avons droit, dit-il, en meilleure représentation". Il dit, en terminant, son intention de continuer à faire son devoir comme par le passé et son désir de rendre justice à tous ceux à qui justice est due.

Après avoir délibéré pendant une dizaine de minutes, les jurés sont revenus avec un verdict de culpabilité dans la cause de la cité contre deux ex-commerçants à son service, du nom de Charron et Paquette. On accusait ces derniers d'escroquerie. La séance de la journée d'hier fut employée à faire entendre des témoignages de la part de deux policiers, Valières et Dubord, quand un autre témoin prétend lui les connaître tous deux mais ne pas se souvenir des transactions qui se sont faites et qui ont donné naissance à la poursuite.

A la fin de la cause, l'accusé Charron témoigna lui-même, mais cela ne put avoironner la cause de la défense, un verdict de culpabilité étant rendu quand même. La couronne est représentée par Me Calder et l'homme de loi Wilson présidait la cause. Avant la reprise de cette cause, on avait fixé à demain la cause de Hassa Cassum, accusé de meurtre.

ILS SE DISENT INNOCENTS

Wilfred Hébert, accusé d'avoir volé un colis postal alors qu'il était à l'emploi du département des postes a plaidé non coupable hier devant le juge Cusson. Son examen a été fixé au 20 courant. Me Ernest Simard défend l'accusé.

Dominic Mastrotonico, accusé d'avoir blessé son beau-frère, en déchargeant sur lui une arme à feu a aussi comparu devant le juge Cusson et a plaidé non coupable. L'acte volontaire est fixé à huitaine.

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ECONOMIQUES ET POLITIQUES

La troisième leçon du cours de M. Arthur Saint-Pierre aura lieu ce soir à 8 heures et quart, à l'Université. Nous rappelons que l'admission est absolument gratuite et que les personnes qui s'occupent d'oeuvres sociales sont tout particulièrement invitées.

Le professeur expliquera en quelques mots l'organisation de la charité au Canada avant la fondation de la Saint-Vincent-de-Paul. Puis, il parlera de l'origine, de l'organisation, du fonctionnement des résultats de la Saint-Vincent-de-Paul, de la Société Catholique de protection et de renseignement, etc.

RETRAITE FERME POUR LES EPICIERS

La retraite des épiciers à la Villa St-Martin commencera dimanche prochain, à 8 heures du soir, et se terminera jeudi matin, le 22 novembre. Ceux qui désirent s'inscrire pour cette retraite sont priés de s'adresser à E. P. Georges Lebel, à l'Immaculée-Conception, 1075 rue Rachel, tel. St-Louis 4363, ou à M. Ch.-Aug. Gascon, 991 Ontario-Est, ou à M. Zotique Blain, 40B Couvent.

CONTRE L'ANNEXION D'OUTREMONT

Récemment, une réunion des propriétaires de la cité d'Outremont a été tenue dans la salle de l'Ecole Sainte-Madeleine dans le but de protéger leurs intérêts dans le cas où on voudrait forcer l'annexion d'Outremont à Montréal. Une autre réunion du même genre sera tenue à huit heures, ce soir, au même endroit. On profitera de cette occasion pour former une organisation spéciale et on lira les nouveaux règlements.

LA SAINT JOHN AMBULANCE AU CANADIEN NATIONAL

SIR HENRY THORNTON DISTRIBUE DES MEDAILLONS-INSIGNES A ONZE DEMOISELLES. Une intéressante cérémonie s'est déroulée récemment, dans la salle des directeurs du chemin de fer national du Canada, lorsque Sir Henry Thornton, président de la Société, distribua à onze jeunes filles employées au bureau des infirmières-médicaments de la St. John Ambulance Association accordée après l'examen de 3ème année pour les "premiers soins aux blessés". Les infirmières volontaires ayant droit au médaillon étaient Mlle Helen Garrish, V. M. Neate, Isabel Tardion, Doris Lauson, Louise Shepherd, Robina Moody, Sara Jane, Olive Doody, Nel. Iwyer, Margaret Healy et Irene McCarthy.

La représentation finie, Sir Henry Thornton félicita les jeunes filles de leur succès et dit toute sa sympathie pour l'oeuvre de secours qu'elles poursuivaient. Il ajouta qu'il était fier de constater le résultat obtenu par les employés d'un chemin de fer national du Canada dans cette oeuvre humanitaire. Il termina en souhaitant aux jeunes filles un mari qui pourrait profiter de leurs connaissances d'infirmières à l'occasion.

M. W. D. Robb, vice-président dit le succès remporté dès le début par la section du chemin de fer national du Canada de la St. John Ambulance Association et son espoir que cette section gagnera prochainement le trophée offert par lady Drummond. Il déclara que 15,000 employés du réseau étaient aujourd'hui qualifiés pour donner les premiers soins aux blessés et que c'était l'ambition de la compagnie d'avoir bientôt d'un bout à l'autre du pays assez d'infirmières et d'infirmiers volontaires pour secourir tous ceux qui pourraient avoir besoin de soins le long du réseau.

Dr Hutchison, médecin en chef du réseau, dit avec quelques mots et illustra par des exemples 15 importants services rendus par les membres de l'association des "premiers soins aux blessés". Outre les personnes déjà nommées, on remarqua dans l'assistance M. M. Hungerford, vice-président, M. W. S. Hinton, secrétaire en chef des revenus, F. Bourne, secrétaire de la section du chemin de fer national du Canada, de la St. John Ambulance Association, F. W. Freeman, instructeur, et Mlle Goudion, surintendante de l'oeuvre des premiers soins aux blessés.

Le R. P. Nasre, le dévoué curé des syriens catholiques de Montréal nous transmet un communiqué annonçant l'inauguration de la nouvelle église des Syriens, à l'angle des rues St-Denis et Viger. Cette cérémonie aura lieu le dimanche, 9 décembre prochain. La nouvelle église porte le vocable de Saint-Sauveur. Les Syriens catholiques, après avoir fait l'achat de cette église étaient heureux de pouvoir enfin posséder un lieu de culte où ils seraient chez eux. Malheureusement un incendie est venu dévaster et détruire l'édifice qui venait d

HOMMES

Après avoir travaillé à leur fourcheuse ou nettoyeur, servez-vous de SNAP pour nettoyer les mains. SNAP est l'article qui rend la saleté et les tâches de manière rapide et parfaite.

SNAP

192-1-PS-K-2-M

PAS D'ACTION EN VERTU DE LA LOI DES ACCIDENTS

Mais le demandeur peut intervenir son action en vertu du droit commun

LA COUR

Une "exploitation industrielle" n'implique pas "exploitation d'enseignement"

L'hon. juge Mercier a rendu jugement hier dans la cause de Joseph Bonin, demandeur, versus Hemphill Schools Ltd., défenderesse. La cour a réservé au demandeur tous les droits qu'il peut avoir en vertu du droit commun, maintenu le plaidoyer de la défenderesse et débouté le demandeur de son action avec dépens.

Le demandeur en cette cause poursuivait la Compagnie défenderesse en vertu de la loi des accidents du travail. Il alléguait au soutien de son action ce qui suit. La défenderesse exploite dans la Cité de Montréal, une école industrielle, des usines, manufactures et ateliers. Elle exerce des exploitations dans lesquelles il est fait usage de machines mues par une force autre que celle de l'homme ou des animaux.

Or le ou vers le 25 avril dernier 1923, alléguait encore le demandeur, il était employé par la défenderesse comme instructeur et mécanicien. A cette date, l'automobile dont le demandeur se servait pour faire des démonstrations, eut besoin d'être réparé et le demandeur fut requis, par le contremaître des usines, manufactures et ateliers, de voir aux réparations. Pendant que le demandeur travaillait à réparer l'automobile en question dans les ateliers de la défenderesse et à l'occasion de son travail, il s'est infligé une blessure profonde à la main gauche. Comme cette blessure ne paraissait pas devoir avoir des effets sérieux, le demandeur continua son travail. Sa blessure s'est infectée et a donné lieu à un phlegmon profond de la main et du poignet.

Comme résultat de cet accident et des opérations chirurgicales qui ont suivi, la main et le poignet gauche, prétendait encore le demandeur, sont restés et seront toujours difformes. La main n'est pas encore guérie et elle nécessite des traitements suivis. Le demandeur ajoutait que pour toutes ces raisons, il a été incapable de faire aucun travail depuis la date de l'accident et il sera dans l'impossibilité absolue de travailler pendant une autre période d'au moins douze mois à compter de cette date.

En outre, prétendait le demandeur, il est âgé de 34 ans, souffrira d'une incapacité partielle d'au moins pour cent qui sera permanente, lui donnant droit de réclamer une rente annuelle et viagère de \$150.00. Au moment de l'accident, le demandeur gagnait un salaire journalier de \$2.50 et il devait, croit-il, être considéré comme étant un ouvrier gagnant un salaire annuel de \$1,000.

Pour les raisons ci-dessus alléguées, le demandeur prétendait avoir le droit de poursuivre la défenderesse en vertu des dispositions de la loi sur les accidents du travail, pour lui réclamer \$480 à titre d'indemnité pour incapacité temporaire jusqu'au 15 juillet 1924 et \$2,500, représentant le capital requis pour produire la rente de \$150. Le demandeur concluait à ce que la défenderesse soit condamnée à lui payer la somme de \$2,980 avec intérêt et les dépens.

La défenderesse avait contesté la réclamation du demandeur en en niant certains paragraphes. Elle ajoutait qu'à la date de l'accident, le demandeur était employé comme professeur seulement et son rôle comme tel ne consistait pas à réparer la machinerie. Bien plus, prétendait la défenderesse, le demandeur avait reçu instruction de ne jamais intervenir de quelque manière que ce fût, dans la réparation de la machinerie ou des automobiles. L'accident était arrivé au moment où le demandeur essayait de réparer un automobile en contravention de ces instructions. La blessure qu'il reçut à la main était causée, selon la défenderesse, par sa seule faute et négligence.

La blessure, alléguait encore la défenderesse, est devenue permanente par sa seule négligence à prendre les soins nécessaires après l'accident. De plus, le demandeur est un infirme, ayant perdu une jambe bien avant l'accident qui fait la base de cet action. Sa capacité de travail s'est trouvée diminuée bien avant le dernier accident invoqué.

La défenderesse en concluait que l'action du demandeur était mal fondée en fait et en droit. Elle en demandait le renvoi avec les frais. Le demandeur avait répondu à la défense en niant certains paragraphes et en ajoutant que le plaidoyer de la défenderesse était mal fondé en fait et en droit. Il concluait en demandant le renvoi de ce plaidoyer avec dépens.

La cour, statuant au mérite, s'est tout d'abord posée la question de savoir si cette action devait être intentée en vertu de la loi des Accidents du travail ou bien vertu du droit commun, savoir les dispositions des articles 1053 et 1054 du Code Civil. L'article 1er de la loi française du 9 avril 1898 donne droit, selon la cour, au profit de la victime ou de ses représentants à une indemnité à la charge du chef d'entreprise, à la condition que l'interruption du travail ait duré plus de quatre jours. L'article 1er de notre loi de compensation stipule, de son côté, que les accidents survenus par le fait du travail, ou à l'occasion du travail, aux ouvriers employés et employés occupés dans l'industrie du bâtiment, usines, manu-

LE TERME DE LA COUR DU BANC DU ROI

Vingt-cinq causes ont été inscrites pour le terme

Le terme de novembre en Cour du Banc du Roi s'ouvre aujourd'hui à 10 hrs a.m., sous la présidence de l'hon. juge Eugène Lafontaine.

La session se fera devant cinq juges. Les causes inscrites au nombre de 25, sont les suivantes:

District de Montréal
Aluminum Co. of Canada; La M. L. H. and Power Consolidated et Cedars Rapids Manufacturing and Power Co.
Cité de Montréal et Commissaires du Havre et le Procureur Général du Québec et le Procureur Général du Canada.

Cité de Montréal et Commissaires du Havre et le Procureur Général du Québec et le Procureur Général du Canada.
Tétrault et Commissaires du Havre et le Procureur Général du Canada et le Procureur Général du Québec et le Procureur Général du Canada et Commissaires du Havre.
*Atlas Garment Mfg. and Trading Co.
Cowan et Ticonderoga Pulp, Vaillancourt et Ménard.
Raymond et Duval.
Corporation Trois-Rivières et Hébert.
*Vigau et Tolhurst.
Ferguson et Cité de Montréal.
*Cité de Verdun et Yeoman.
*Sweet Comings et London Gu-

antée and Accident Co. of Canada.
*Norwich Union Fire Ins. Co., et Lafrance.
*Legault et Johnson.
*Railway Passengers' Ass. Co., et *Roberge.
*Champoux et Raymond.
Drouin, *Lefebvre et Labelle.
Connelly et *Bernier.

Autres Districts
Edwards et Royal Bank of Canada.
Rice et Bernier.
Ottawa Electric Railway Co. et LeLang.
Can. Pac. Ry. Co., et Ouellette.
*Denault Grain Co., et Globe Trading Corp. Co.

ils prétendaient être en droit de réclamer cette somme.
Le défendeur admettait avoir été endetté envers les demandeurs pour la somme de \$986.19 le 14 avril 1922, mais déclarait l'avoir payée aux demandeurs en argent ou autrement, laissant une balance de \$51.87, qu'il avait offert de payer aux demandeurs avant l'action. Ceux-ci ayant refusé de recevoir cette somme, le défendeur l'avait déposée en Cour Supérieure entre les mains du protonotaire.
Le défendeur prétendait qu'aucun arrangement n'était intervenu entre les demandeurs et lui, disant que l'intérêt devait être chargé.
Quant à l'automobile en question, elle fut cédée, selon le défendeur, aux demandeurs, en paiement d'une valeur de \$400. L'auto en question valait à cette date une moyenne de \$600. Mais le défendeur avait quand même consenti de la transporter aux demandeurs pour le paiement de la somme de \$400. Le transfert avait eu lieu, il y a 18 mois, et depuis cette date la compagnie d'assurance en avait le bénéfice. De plus, prétendait le défendeur, la compagnie avait taché de vendre cette auto à son profit.
Le défendeur alléguait encore n'avoir pas été consulté sur le fait de mettre l'auto en garage.
Les demandeurs avaient répliqué en acceptant l'aveu du défendeur à l'effet que celui-ci leur devait la somme de \$986.19 le 4 avril 1922 et persistaient à nier le reste des allégations de la défense.
Après avoir délibéré, la cour a considéré que les demandeurs avaient prouvé les allégations essentielles de leur demande. Elle a condamné le défendeur à payer aux demandeurs la somme de \$802.68 avec intérêts à compter du 6 juillet 1923 et les frais.
Les demandeurs réclamaient la somme de \$802.68, alléguant qu'ils agissaient comme agent spécial pour eux. Or le 4 avril 1922, le défendeur leur était endetté pour la somme de \$986.19 en primes d'assurance perçues par lui de divers clients. Depuis cette date, selon les demandeurs, jusqu'au 19 juin 1923, le défendeur leur avait payé la somme de \$333.61, laissant une balance de \$652.58.
De plus, prétendait encore les demandeurs, les 22 mois d'intérêt à cinq pour cent à compter du mois d'octobre 1921 jusqu'au mois de juin 1923 formaient une somme totale de \$78.10.
En sûreté de paiement de la somme due, le défendeur avait placé entre les mains des demandeurs une automobile Chevrolet qui avait été mise en garage à condition de payer un loyer de \$6.00 par mois. Les demandeurs avaient dû, disaient-ils, payer le garage pour une somme de \$7.00.

CES ACCUSATIONS N'ONT PAS TENU DEVANT L'EXAMEN

Le dénouement d'une cause qui a attiré l'attention du public pendant des mois

LE JUGE DECARIE

Deux contremaitres de la cité trouvés coupables par le jury

Le juge en chef Décarie en Cour des sessions a trouvé Irénée Pierri coupable de parjure et l'a condamné à six mois de prison.
Tel est le dernier épisode d'une cause des plus intéressantes, vu qu'elle se rapportait à un nom et à une personnalité très connus et dont on ne pouvait mettre en doute l'honorabilité sur un simple oui-dire, et ce dans une déclaration assermentée.
Pierri était accusé d'avoir le ou vers le 30 novembre de l'année dernière, à Montréal, sciemment et de propos délibéré et par corruption, déclaré et déposé sous serment dans un affidavit: (a) que sir William Stavert, un des membres de la Commission des li- queurs, aurait pendant le mois de septembre 1922 transporté et fait transporter des liqueurs alcooliques dans deux autos de tourisme, lesdites liqueurs étant destinées à des Américains et étant vendues sur-le-champ, chemin de Lacombe; (b) qu'un des autos était conduit par Lucien Boulard, un des chauffeurs de la commission, et l'autre, par un chauffeur accompagné de sir William Stavert; un des autos aurait contenu 25 caisses, et l'autre, 35 caisses, alors que les faits contenus dans ledit affidavit sont contraires à la vérité.

Avant de trouver Pierri coupable et de prononcer la sentence, le juge Décarie a résumé la cause. La Couronne, dit-il, a fait entendre les témoignages: sir William Stavert, Lucien Boulard et le notaire Dupuis. Les deux premiers ont juré que les faits énoncés dans l'affidavit sont faux. Le notaire Dupuis, de son côté, a établi qu'il est l'officier qui a reçu la déposition ou déclaration de l'accusé et qui l'a assermenté.

La défense, pour sa part, continue le juge, a tenté d'établir sa bonne foi, et la croyance que l'accusé avait de dire des faits vrais.
"La défense m'a fait parvenir un travail sur ce qui constitue l'essence de l'offense de parjure ou de faux serment, savoir: la connaissance pleine et entière, par ce qui est assermenté, de la fausseté des faits qu'il affirme."

"Elle invoque en conséquence que l'accusé avait raison de croire que ses dires étaient vrais. Est-ce que la preuve démontre cet état d'esprit chez l'accusé?"
"Entendu comme témoin, Pierri donne ses sources d'information. Elles viennent d'un nommé Painchaud, qu'il déclare être le beau-frère de Boulard; 2o. d'un nommé Larivière, entendu comme témoin.
"Je ne puis recevoir les déclarations, non corroborées de Pierri, concernant ce que Painchaud aurait pu déclarer. Painchaud n'a pas été entendu comme témoin. Les déclarations de Pierri ne peuvent être que du oui-dire et en conséquence ne peuvent faire preuve. Larivière ne peut fournir des déclarations à Pierri. Le notaire Dupuis a déclaré que lorsque l'affidavit fut rédigé, il l'a lu à Pierri qui l'a signé et assermenté."

"Je ne trouve rien dans cette preuve qui établisse que l'accusé a pris les mesures de la prudence la plus élémentaire, avait d'affirmer des faits si circonstanciés."
"Sir William Stavert, membre de la commission des liqueurs de Québec, est un nom et une personnalité trop connus pour que, sous serment, une personne l'accuse d'un acte illégal, sans prendre des informations

rans Canada Theatres limitée, en liquidation et Robert E. Meagher, liquidateur et Montreal Trust Co. requérant. Requête pour autorisation à procéder; accordée.
Wonder Securities limited, en liquidation et William Wallace Mein, requérant, et George Whittaker, liquidateur. Requête pour autorisation à donner un avis dans un journal anglais et français; accordée.
Dlle H. Cuerrier et al et H. Gagnon et al et Dame B. Vanier et al, mis-en-causes. Motion des demandeurs pour mode de signification; accordée.
J. J. Casach vs Wolf Sayer et Heller Inc. Motion du demandeur pour appeler défendeur par les journaux; accordée.
David Mc L. Wright vs Monarch Wire Products limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$1,797.00.
Paquette & Grenier limited, en liquidation et Paul L. Turgeon, liquidateur. Motion du liquidateur pour autorisation à vendre des effets; accordée.
Dame Annie Segal vs Jack Gold. Jugement accordant la séparation de biens.
Paul Villeneuve vs Damase-Pierre Riopel et al et T. Brassard, mis-en-causes. Jugement pour demandeur.
A. Ferguson vs Emile Michaud et Masson & Sons limited, tiers-saisis. Jugement par défaut contre tiers-saisis.
Dame Florida Cantin vs Léonidas Laperrière. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps in forma pauperis; accordée, dépens à suivre.
John Bazick vs William Davies Co. limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.
Farmer Milford limited, en liquidation et Joseph-H. Messier, requérant. Assemblée des créanciers; Herma Ferras nommé liquidateur et H.S.T. Piper, W.H. Brewer, S. Brault, R. Desaulles et Patrick Farmer nommés inspecteurs.
Dame M.E. Kennedy, ès-qual vs Dame Eldea Latreille et al. Motion de la demanderesse pour définir les faits par le jury; délibéré rayé.
A. L. Vanhoute vs Georges Bélanger. Motion du demandeur pour ordonnance suivant article 591 C.P.; accordée.
Frank O. Garson vs Sam Levine et la marine marchande du gouvernement canadien, mis-en-causes. Motion du défendeur pour rapporter bref instan-

ter; accordée, 24 heures de délai, dépens dans la cause.
Xavier Lefebvre, ès-qual, vs National Brick Co. of Laprairie limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.
P. A. Longpré, ès-qual, vs Valérie Cadieux et al. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.
Dame Alma Godin vs Joseph Henri Régard de la demanderesse pour la garde des enfants; accordée, dépens à suivre.
Michael alias Mike Elesci vs Canadian Steel Foundries limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.
Louis Abramovitch vs Solomon Silverman. Exception dilatoire; accordée, \$200 de cautionnement, 2 mois de délai, dépens à suivre.
Beaudoin limited vs W. E. Boucher. Motion de la demanderesse pour régler Nisi; accordée, rapportable le 22 courant.
Mariotti Marble Co. vs Arthur Ledue. Motion du défendeur pour permission de plaider; accordée en par défendeur payant frais de motion et défaut.
Urgel Legault vs Dame Leah Runder et vir. Motion des défendeurs pour le rejet de l'inscription "ex parte"; accordée quant aux frais vs demandeur, 2 jours pour plaider.
Paul Pilon vs Dame Leah Rindner et vit. Motion des défendeurs pour le rejet de l'inscription "ex parte"; accordée quant aux frais vs demandeur, 2 jours pour plaider.
La ville LaSalle, requérante, vs Dame M. Legault et al., intimés. Requête pour possession de l'immeuble; accordée, dépôt de \$1,000 à la Banque d'Hochelega au nom conjoint des procureurs des parties, dépens vs la requérante. Dans la même cause: Requête de Dame Marie Legault pour jonction interlocutoire; accordée quant aux frais vs ville de LaSalle.

LE DEFENDEUR DEVRA PAYER CETTE SOMME

Les allégations des demandeurs avaient prouvé leur réclamation

LA DEFENSE

LE DEFENDEUR DEVRA PAYER CETTE SOMME

Les allégations des demandeurs avaient prouvé leur réclamation

LA DEFENSE

L'hon. juge Martineau a rendu jugement dans la cause Law Union & Rock Insurance Co. vs W. J. Chafe, défendeur. La cour a condamné le défendeur à payer au demandeur la somme de \$802.68 avec intérêt à compter du 6 juillet 1923 et les frais.
Les demandeurs réclamaient la somme de \$802.68, alléguant qu'ils agissaient comme agent spécial pour eux. Or le 4 avril 1922, le défendeur leur était endetté pour la somme de \$986.19 en primes d'assurance perçues par lui de divers clients. Depuis cette date, selon les demandeurs, jusqu'au 19 juin 1923, le défendeur leur avait payé la somme de \$333.61, laissant une balance de \$652.58.
De plus, prétendait encore les demandeurs, les 22 mois d'intérêt à cinq pour cent à compter du mois d'octobre 1921 jusqu'au mois de juin 1923 formaient une somme totale de \$78.10.
En sûreté de paiement de la somme due, le défendeur avait placé entre les mains des demandeurs une automobile Chevrolet qui avait été mise en garage à condition de payer un loyer de \$6.00 par mois. Les demandeurs avaient dû, disaient-ils, payer le garage pour une somme de \$7.00.

COUR SUPERIEURE DIVISION DE PRATIQUE

14 novembre 1923.
Président: Hon. juge Coderre.
Jugements rendus dans les causes suivantes:
Alfred Legault vs Georges Bélanger. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.
B. Jassin vs Dame M.-A. Breton et vir. Motion du demandeur pour réunir causes; accordée, dépens à suivre.

FASHION-CRAFT
Vêtements pour Hommes

PALETOTS D'HIVER

Magnifiques Paletots amples dans les plus Beaux Tissus, les plus élégants des Styles—
Modèles FASHION-CRAFT et BURBERRY

Il n'y a rien que vous portez qui attire plus l'attention que votre pardessus. Il doit attirer une attention favorable. C'est ce qui arrivera si le paletot est comme il faut — de style, d'ajustement, en qualité et en prix.

L'étiquette Fashion-Craft ou Burberry dans le paletot prend soin de tout; elle garantit satisfaction. Choisissez n'importe quel paletot dans ce magasin et notre garantie l'accompagne. Le prix est régi par notre nouvelle politique de légère marge de profit.

Elégants Ulsters - - -	\$32.50	Modèles Ultra Fashionables	\$45.00
Chinchilla Luxueux - - -	\$39.50	Burberry, ici seulement, p.	\$55.00
Chapeaux populaires, Dobbis, Woodrow et Max Beauvais, trois lignes	\$9.00	A simples parements	\$55.00
Woodrow, de Londres	\$8.00	A doubles parements	\$57.50
Max Beauvais	\$4.00 ET \$6.00	Encore d'autres marques jusqu'à	\$85.00
Chemises en Zéphirs, Percales et autres dans une variété de nuances et longueurs de manches	\$2.95	Pyjamas en soie avec rayures de satin et unie et percales de fantaisie au prix de \$16	\$2.95
Chaussettes de pure soie et laine, par côtés; nuances assorties—les meilleures marques. Val. Rég. \$2.00	\$1.35	Cravates, en authentique Popeline de la Royal Irish d'Armagh. Marquées au prix de \$2.00	\$2.00
Ou 3 paires pour	\$4.00	Sous-Vêtements, Combinaisons de pure laine Hatchway (sans boutons) en trois peintures. Cachemire naturel et blanc.	\$4.50 A \$6.50

Chaussures John Ward pour Hommes
Nous croyons que c'est la meilleure chaussure qui se puisse porter en Amérique — Marquées à partir de \$10

La Chaussure Max Beauvais
Fabriquée au Canada d'après nos propres spécifications. Marquée à partir de \$7.50

Max Beauvais Limited
229 Rue St-Jacques

NOTE: Un seul magasin Max Beauvais, Limited, à Montréal à l'adresse ci-dessus

LES ACCUSATIONS N'ONT PAS TENU DEVANT L'EXAMEN

Le dénouement d'une cause qui a attiré l'attention du public pendant des mois

LE JUGE DECARIE

Deux contremaitres de la cité trouvés coupables par le jury

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limited, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-Général, au bureau, No 73, rue Saint-Jacques.

QUELLE QUE SOIT votre manière de fumer, pipe, cigarette, habitude, trouvez-vous la meilleure, infatigable, etc. Méthode nouvelle, infatigable, plus saine, plus agréable, plus économique. Professeur Fortier, 1871 St-Denis.

IRREGULARITE EN BOURSE LOCALE

LES DEUX TITRES DU ASBESTOS ONT SUBI DE FORTES PERTES. LE TWIN CITY A RECULÉ DE 11.4 POINTS. — LE TORONTO RAILWAY AVANCE DE 2.14 POINTS.

La tendance des bourses a été assez irrégulière, en Bourse locale, à la séance d'hier; mais, dans l'ensemble, la tendance générale était plutôt à la baisse. La séance n'a pas été très active.

Les titres du Asbestos Corporation ont été l'une des vedettes de la journée. Un lot de 200 parts de ce titre s'est négocié à 30, une dégringolade de 13 points, comparativement à la dernière vente à 43, avec une perte de 13 points.

Le Brazilian, qui a fourni la grosse part des transactions pendant les dernières séances a été moins actif aujourd'hui. Ce titre a eu un déplacement de moins de quatre cents parts. Les cours de ce stock à fléchi de 3.4 point à 37.1-4. Le Twin City, qui avait avancé de trois points à la séance a débute à 71, soit un gain de 3.4 point; mais il a faibli continuellement pour clôturer à 69, avec une perte de 1.4 point.

Le Toronto Tramways s'est négocié à 155, une ascension de 5 points, sur la dernière vente, effectuée la semaine dernière. Le Québec Railway était plus faible d'un demi-point à 151.2. Le Toronto Railway a grimpé de 2.14 points à 82.

Au groupe des papiers, le Spanish privilege s'est alourdi de 1.2 point à 97.1-2. Le Laurentide était plus faible de 1.4 point à 89.3-4. Abitibi était plus ferme d'une fraction, le Brompton s'est amélioré de 1.2 point à 39.

Au groupe des industriels, le Dominion Glass s'est alourdi à 100, une perte de 1.2 point. Le Cement était plus ferme d'un demi-point à 85.3-4. Les titres du British Empire Steel et le Steel of Canada ont clôturé sans changement.

LEGERE TENDANCE A LA BAISSSE

LES VENTES DE REALISATION ET A DECOUVERT ONT ETE LES PRINCIPAUX FACTEURS. LES TITRES DU ERIE ONT ETE FORT EN VUE.

New-York, 14. — Les cours des stocks ont clôturé légèrement en baisse, à la séance d'aujourd'hui, à la Bourse de New-York, après une lutte, qui a duré toute la journée. Cependant les titres bas cotés du groupe ferroviaire ont encore maintenu une bonne vigueur, notamment les titres du Erie et un bon nombre de spécialités du groupe industriel.

Le groupe industriel a souffert de la réalisation et des ventes à découvert, sur prétexte que la rapidité et l'étendue de la dernière avance préparait une réaction technique; mais les offres ont été bien absorbées, les pertes dans la plupart des cas étaient restreintes à des fractions.

Les achats des titres du Erie, qui comprennent plus d'un huitième du total des transactions de la journée, ont suscité des rumeurs qui disaient que ces stocks étaient fort recherchés sur le marché libre. Ces trois titres ont touché à de nouveaux sommets, le commun à 19.5-8, le privilège à 29.3-8, le titre de seconde priorité à 22.3-4; mais les cours de fermeture étaient de 3-4 11-2 point au-dessous de ce niveau.

Les revu hebdomadaires sur l'industrie métallurgique rapportent une activité croissante. United States Steel a clôturé légèrement en hausse à 94, mais les titres indépendants ont subi de légères pertes.

L'un des faits importants du groupe industriel a été l'ascension des titres du Maxwell Moto, le titre A grimpant de 8 points à 55, le titre B de 4.1-2 points à 17.3-8, clôturant chacun légèrement au-dessus du sommet de la journée. L'achat de ces titres était inspiré par les rapports de négociations pour le merger des compagnies Maxwell et Studebaker; mais ces rumeurs ont été démenties plus tard par un directeur de la Maxwell.

Congoleum, qui a grimpé de 48 points depuis qu'il est inscrit au grand tableau, a dégringolé de 7 points aujourd'hui mais il a regagné cinq points, avant la fermeture.

Le prix à vue a débute à 4-4 pour cent, mais il s'est haussé à 5 pour cent avant la fermeture. Le marché des fonds à terme a été tranquille, mais sans changement.

Les ventes de la journée se chiffrent à 964,200 parts.

La masse des obligations inclinait à la baisse, sous la direction des titres étrangers.

LES SUCRES ET LES CAFES

New-York, 14. — Le marché des sucres bruts a continué d'être ferme aujourd'hui, mais il n'y a pas eu de transactions. L'option immédiate du Cuba était cotée à 51-2 cents, plus le coût du fret, ce qui équivaut à 7.28, tous droits payés.

Sur le marché des sucres bruts futurs, le commerce a été actif, au début de la séance. L'option de décembre a avancé à 5.48, les autres options variant entre les prix de la veille et 7 points en hausse. Les commerçants et les courtiers achetaient les options éloignées. Après avoir été de 5 points en hausse, le marché a réagi sous la poussée des ventes de réalisation. A midi, les prix étaient fermes.

Le marché des sucres raffinés a été tranquille et sans changement. Le granulé type est coté entre 8.75 et 8.90.

Le raffiné futur est nominal.

New-York, 14. — Le marché des cafés futurs a clôturé aujourd'hui soutenu, variant entre 4 points en hausse et 7 points en baisse. On estime les ventes à 6,000 sacs. La fermeture indiquait: décembre, 9.24; mars, 8.42; mai, 7.99; juillet, 7.80; septembre, 7.63; octobre, 7.57.

L'option immédiate du café était soutenue.

LE MARCHE DES BESTIAUX

Il y avait 170 bêtes à cornes, 60 moutons et agneaux, 410 porcs et 75 veaux à vendre sur les deux marchés ce matin. Les bestiaux étaient communs consistant surtout en vaches à lait, en génisses et plusieurs têtes ont été mises de côté. La majeure partie des ventes s'est faite à \$1.50 et \$2.50 avec un petit lot à \$3.00. Les boeufs communs ont touché \$2.25 à \$2.75. D'assez bons veaux ont rapporté \$10. Les agneaux étaient rares et les meilleurs ont touché \$10.00.

Les porcs ont baissé. Les acheteurs ont offert \$8.25 pour les porcs de boucherie. Les ventes ont été lentes. Les indications sont que les prix varieront de \$8.25 à \$8.50 et les légers de \$8.00 à \$8.25.

Changes Etrangers

Wall Street, 14. — Le marché des changes était encore à la baisse. La livre sterling a dégringolé de près de quatre cents. Le franc français s'est alourdi de 16 points. Les cours de la Liban et de la Norvège ont aussi baissé de fortes doses. Les taux moyens de l'escampte sur le dollar canadien étaient de 1.3-4 pour cent.

Voici la cote des devises étrangères, fournie par la maison Jenks, Gwynne & Co.

Table with columns: Devise, Pair, Ouv. Ferm. (listing various foreign currencies like London, Paris, etc.)

UN GRAND PROBLEME

A QUOI TIENT LA CRISE ECONOMIQUE DONT SOUFFRENT LES ETATS-UNIS?

Toutes les filatures de guingam de la Nouvelle-Angleterre sont en sommeil. L'Amoskeag, qui est la plus grande filature des Etats-Unis, la York, qui possède 5,100 métiers, viennent de fermer leurs portes. Les aciéries diminuent considérablement leur production. Les fabriques de pneus ferment leurs portes. Le cuivre, offert à vil prix, ne se vend pas, et l'industrie des cuirs et peaux passe par un profond marasme. Tels sont les principaux éléments de la crise industrielle qui vient de se déclarer. Avant que le malaise ne nous gagne, il est intéressant d'en étudier les causes possibles.

On admet généralement que les bonnes et les mauvaises années se succèdent selon un rythme inflexible. C'est ce qu'on a appelé la théorie du cycle économique. Il est étrange que ce soit en Amérique, le pays des combattifs et des énergiques, que pareille théorie à base de fatalisme et de renoncement trouve des adeptes. L'erreur, c'est que, dans les pays en pleine jeunesse et en pleine force productive, comme les Etats-Unis et le Canada, les situations économiques sont ce que leurs habitants les font. Toute crise, en effet, se résume à l'écart qui existe entre le prix de revient et le prix de vente. Lorsque la différence est faible, il y a malaise. Lorsque le prix de vente tombe au-dessous du prix de fabrication, il y a crise, par arrêt de la production. Cet arrêt, privant des ouvriers de leur capacité d'achat, tend à aggraver la crise. D'où il suit que ce n'est pas par le chômage qu'une crise s'atténue. C'est ce que nos pères avaient compris. Aussi ne parlaient-ils pas de fermeture d'atelier ni de grève aux heures difficiles, mais, au contraire, de travail intensif et prolongé sans relâchement. Le prix de revient vient de la marchandise et est en grande partie, en ce qui concerne le marché, facilité par la vente et finalement accéléré la reprise normale des affaires.

Mais le patron, de nos jours, ne connaît plus ses ouvriers. Alors que son père en avait six ou huit, il en a mille et ceux-ci ne le connaissent pas. Les sentiments d'attachement de l'ouvrier envers son patron n'ont plus de sens. On ne pense pas encore à faire intervenir la bonté dans les rapports du capital et du travail. Aussi la lutte de classe s'annonce-t-elle féroce, terrible, dans les grandes agglomérations industrielles des Etats-Unis. Au Canada nous n'en sommes pas encore à ce point fort dangereux. Il nous suffit d'observer l'évolution d'un mal qui nous menace pour être sûr de demain. Quoi qu'il en soit, lorsque le prix de vente tombe au-dessous du prix de fabrication, le patron d'aujourd'hui n'a plus qu'une ressource: fermer les portes de son usine et attendre. Le remède est radical, mais combien dangereux!

(Service de la Rente)

TRIBUNE LIBRE

Connaiss-toi toi-même — Acheter chez nous

De l'Atlantique au Pacifique, les marchands détaillants du Dominion ont déclenché une agressive campagne de publicité pour faire l'éducation du public et pour l'engager à "Acheter chez Nous." C'est une suite à la campagne plus générale inaugurée par l'Association des manufacturiers canadiens. Ces deux campagnes sont hautement recommandables et les promoteurs méritent d'être sincèrement félicités pour leur claire vision de la situation et leur vrai patriotisme.

Mais si cette propagande des marchands détaillants est louable, il reste à savoir s'ils pratiquent le même évangile qu'ils cherchent à inculquer au public acheteur du Canada.

Par ignorance, ou par égoïsme, ou par snobisme, un certain nombre de Canadiens ont inopinément donné la préférence à des produits étrangers au détriment des produits canadiens; mais s'ils doivent être blâmés pour leur manque de patriotisme, la plus grande partie du blâme doit retomber sur les marchands détaillants qui ont contribué leur large part à cet état de choses alarmant en rendant possible la propagation des produits étrangers.

La guerre, et les conditions qu'elle a développées dans l'industrie économique du pays, a réveillés les hommes d'affaires du Canada au danger d'une telle situation.

La campagne des marchands détaillants doit être encouragée par tous les moyens possibles, mais il est à propos de leur rappeler qu'ils doivent aussi suivre les conseils qu'ils donnent en intensifiant, même forcément, la vente des produits de nos manufacturiers. Ils doivent comprendre que les premiers à récolter les fruits de cette politique, parce que la prospérité de nos industries signifie plus de travail et, inutile d'ajouter, excepté que pour les bernes, plus de travail signifie plus de clients aux comptoirs des marchands détaillants.

En terminant ces remarques et empruntant à un homme pratique sa vivante formule, je demanderai aux marchands détaillants et au public canadiens également de réviser leurs jours, suivant la méthode Coak; la liste du maître qui rapporte le plus de celle qui reste chez "Nous." — L'Avance de la presse internationale, Québec, par Raoul Renault, directeur.

LE PRIX DU SUCRE SUBIT UNE HAUSSE

Le prix du gros pour le sucre raffiné a monté à dix cents par cent livres, les compagnies "Canada", "St-Laurence" et "Lantic" l'ayant vendu au prix de \$10.10 le cent livres et la compagnie "Acadia" \$10.25. L'extra granulé s'est vendu au prix de \$10.30. Le sucre en bloc pour café s'est vendu à \$10.75. Le sucre en bloc pour café s'est vendu à \$10.75. Le sucre en bloc pour café s'est vendu à \$10.75.

SERVICE DE WAGON-LITS

Le Chemin de fer national du Canada fait circuler un wagon-lits entre Montréal, Peterboro et Lindsay, quittant Montréal à 11.00 p.m. tous les jours, sauf le samedi, arrivant à Peterboro à 8.00 et à Lindsay à 9.15 le lendemain matin. Au retour, le wagon-lits part de Lindsay à 8.12 p.m., de Peterboro à 9.10 p.m. tous les jours, sauf le dimanche; arrive à Montréal à 7.00 a.m.

SOUS LE SOLEIL DE LA CALIFORNIE

Des centaines de Canadiens iront cet hiver dans la Californie ensoleillée de la beauté de ses bosquets d'orange, de ses poivriers et de ses palmiers, dans ce pays d'été perpétuel.

UNIVERSITE DE MONTREAL

COURS PUBLIC DE LEGISLATION COMMERCIALE. M. Alexandre Gerin-Lajoie, avocat et docteur en droit, continuera ce soir, le 15 novembre, à 8.15 heures, dans la salle de droit romain, à la Faculté de droit de l'Université, 182 rue St-Denis, son cours public de législation commerciale. Il traitera des sociétés et corps non constitués, de leurs obligations, fonctionnement, droits et responsabilités.

M. A. HEBERT GAGNE LE SEDAN "OVERLAND"

M. Arsène Hébert, 54 rue de Grand Pré, et porteur du numéro 468-B, est l'heureux gagnant d'un "Sedan" Overland, qui avait été offert lors de la tombola de la paroisse St-Jean-Baptiste. Le tirage s'est fait hier soir, devant une assistance de huit cents personnes emportées à la suite d'un euhure qui a emporté un grand succès.

QUELQUE PART EN FLORIDE

Si quelque part en Floride, où le soleil luit constamment, où les oranges dorées pendent en grappes aux arbres, où les palmiers se balancent doucement sous l'action de la brise enbaumée et chaude et où fleurit l'odorant Magnolia, voilà le rêve qui hante la pensée de centaines de Canadiens chaque hiver.

LE NIVEAU DU MARCHE

New-York, 14. — Le niveau du marché des titres du groupe industriel est de 10.41, une perte de .81. Maximum pour l'année, 105.98; minimum, 85.76. La moyenne de vingt titres du groupe ferroviaire est de 83.67, une perte de .24. Maximum pour l'année, 90.51; minimum, 70.68.

BOURSE DE MONTREAL

Table with columns: Titre, Cours, Change (listing various stocks like Abitibi, Asbestos, etc.)

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table with columns: Titre, Cours (listing various stocks traded before noon)

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Titre, Cours (listing various stocks traded after noon)

BOURSE DE NEW-YORK

Table with columns: Titre, Cours, Change (listing various stocks like Al-Chalmers, Am Chem, etc.)

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table with columns: Titre, Cours (listing various stocks traded before noon)

VENTES DE L'APRES-MIDI

Table with columns: Titre, Cours (listing various stocks traded after noon)

Les Grains

A WINNIPEG

Winnipeg, 14. — Continuant de se moquer des facteurs défavorables, le marché du blé s'est bien comporté aujourd'hui et a été assez ferme pendant toute la séance. En fermeture, les cours variaient entre ceux de la veille et 3-8 point en hausse; c'est l'option de juillet qui a enregistré le gain. Le chiffre des transactions n'a pas été très élevé, mais les expéditeurs et les exportateurs étaient de bons acheteurs. Il y eut quelques opérations d'échange entre les options de novembre et de mai et on vendit aussi sur le marché de Chicago pour acheter sur le marché local.

L'avoine, l'orge et le seigle ont fait preuve de quelque vigueur, notamment l'orge et le seigle, qui ont bénéficié de bonnes avances. On rapporte un bon nombre de ventes pour l'exportation de blé. Le marché du lin a été fort avancé de 2 à 3 points.

Sur le marché à court terme du blé, le No 1 nord et les classes inférieures étaient en bonne demande. La demande était passable pour l'orge et le seigle.

On cote :

Table with columns: Blé, Orge, Seigle, Avoine (listing various grain prices)

Prix au comptant :

Table with columns: Blé, Orge, Seigle, Avoine (listing various grain prices at spot)

PERMIS DE BATIR

Plusieurs permis de construction ont été accordés par la ville hier. Plusieurs sont pour l'érection de maisons à trois étages dans divers quartiers. Nous relevons notamment une construction qui coûtera \$99,000, et qui doit être élevée dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce et qui comprendra 24 logements.

Voici les principaux permis qui ont été accordés hier:

Rue St-Hubert, quartier Saint-Eduard, une maison formant un logement, 25 x 65 pieds, à 3 étages; coût \$5,900. Propriétaire, G. Lemire, 2314, rue Saint-Denis.

Rue Lindsay, quartier Rosemont, une maison formant cinq logements, 25 x 50, à 3 étages; coût \$5,000. Propriétaire: L. Pellerin, 183, rue St-Paul.

Rue Havard, quartier Notre-Dame-de-Grâce, 12 maisons formant 24 logements, 23 x 57 pieds, à 3 étages; coût \$96,000. Propriétaire, Badgley Construction.

Rue de Saint-Valier, quartier St-Eduard, une maison formant trois logements 25 x 52 pieds, à 3 étages; coût \$6,500. Propriétaire: E. Morin, 2381A, rue Saint-Hubert.

Cinquième Avenue, quartier Rosemont, une maison formant 3 logements, 25 x 10 pieds, à 3 étages; coût \$6,000. Propriétaire, J. Tremblay, 1231, rue Parthenais.

Rue Sherbrooke, 25 x 60 pieds formant 3 logements, à 3 étages; coût \$11,000. Propriétaire: A. E. Dufosse, 690, Sherbrooke-est.

LE MARCHE ALIMENTAIRE

Chicago, 14. — Le marché alimentaire, en fermeture, entre une baisse de 2 cents et une hausse de 17 cents. La fermeture indiquait:

Table with columns: Titre, Cours (listing various food items like wheat, corn, etc.)

SERVICE AMELIORE ENTRE MONTREAL ET GRANBY

A l'exception d'un fourgon électrique et d'une voiture de remorque, tout le matériel roulant commande cette année par le Montreal and Southern Counties Railway a été livré et est maintenant en service. Quatre des nouvelles voitures font le trajet entre Montréal et Granby. Ce surplus de matériel a grandement facilité le trafic au cours de la saison dernière.

CALENDRIER FINANCIER

Ex-dividendes aujourd'hui: Banque d'Hochelega, taux 2 1/2 pour cent payable le 1er décembre.

The Canadian Bank of Commerce, taux 3 pour cent payable le 1er décembre.

Hollinger Consolidated Gold Mines, taux 1 pour cent payable le 3 décembre.

Imperial Oil, Limited, taux 7 1/2 payable le 3 décembre.

Provincial Bank of Canada, (dividende spécial), 1 1/2 pour cent payable le 1er décembre.

The Royal Bank of Canada, 3 pour cent et boni 2 pour cent payables le 1er décembre.

Union Bank of Canada, 2 pour cent payable le 1er décembre.

Dividendes payables aujourd'hui: American Radiator Company, pd. 1, taux 1 1/2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

Can. Conv. Cotton Mills, pd. 2, 2 pour cent.

G. & J. Esplin Ltd Manufacturer de boites en bois 216 rue Duc MONTREAL. — — — TEL MAIN 3647

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

QUARANTE-SEPT VENTES ENREGISTREES, HIER, DONT VINGT-DEUX DE \$2,000 ET PLUS... VENTE PRINCIPALE DANS NOTRE-DAME-DE-GRACES : \$29,000.

La journée d'hier a été très active, au bureau d'enregistrement... plus de 127 actes qui furent enregistrés...

Quartier Notre-Dame-de-Grâce. — Avenue Prud'homme, Nos 495 à 470, lot 181-158, bâties. Terrain 64 x 44-10 pieds.

Cité d'Outremont. — Rue Durocher, Nos 861 à 868, la 1^{re} S.E. de 32-7-19, bâties. Dame Louis Brown et al. vend à Max Diamond, \$15,000.

Avenue Harland, No 750, lot 44-32, bâties. Terrain 38 x 100 pieds. Burton W. St. John vend à Dame Thos. P. Thornton, \$13,350.

Rue Durocher, No 527, la 1-2 S.E. de 32-9-10, bâties. Terrain 25 x 100 pieds. George W. Goodbody vend à J. Hyman Golt, \$13,000.

Rue Chadwick, lot 3-139, bâties. Terrain 30 x 90 pieds. Dame J. Armand Roch vend à Dame Joseph T. McCarthy, \$3,375.

Quartier St. Pie. — Rue Galt, Nos 1150 à 1156, la 1-2 S.E. de 37-2-3, bâties. Terrain 50 x 132 pieds. Dame Léandre Monc vend à R. Larocque et J. Louis Ledoux, \$10,000.

Rue Hedley, No 120, lots 2929-237 à 239, bâties. Terrain 75 à 80 pieds. Horace Rose vend à Dame Patric Brunet, \$5,000.

Rue Rielle, Nos 74, 76, lots 4041-5-1, 4040-8-1, bâties. Terrain 20 x 105 pieds. J. M. Octave Poirier vend à Louis Rolland, \$4,200.

Quartier d'Hochelaga. — Rue Châteaub, Nos 236 à 240B, lot 173-259, partie de 173-260, bâties. Terrain 35 x 100 pieds. François Gobeil vend Frédéric Brizard, \$5,000.

Quartier St-Jacques. — Rue Amherst, Nos 387 à 393, lot 974-19, bâties. Terrain 21 x 63 pieds. Joseph Christian vend à P. Janvier Marsan, \$7,000.

Quartier Ste-Marie. — Rue Kent, Nos 43 à 47, lot 471-2, bâties. Terrain 20,7 x 88 pieds. Birmingham Montreal Realty Co., Ltd. vend à Joseph Pihneau, \$4,400.

Quartier de Lorimier. — Rue Paineau, Nos 2553, 2555, lot 211-20, bâties. Terrain 20 x 57 pieds. William Matte vend à J. Emile Carrier, \$7,600.

Quartier Ste-Anne. — Rue Wellington, lot 272-1, bâties. "Unity Hall". Terrain 58,8 x 108 pieds. La succession Edward May vend à Emélie St-Pierre, \$11,000.

Quartier St-Georges. — Rue Université, partie de 1814-E, bâties. Terrain 25 x 136 pieds. Le shérif de Montréal vend à Wilfrid Dampousse, \$15,075.

Quartier St-Jean-Baptiste. — Rue Marquette, Nos 171, lots 1-343 à 345, bâties. Chaque lot 25 x 113 pieds.

CET APPEL EST MAINTENU AU CONSEIL PRIVE

La valeur en litige était de \$1,500,000 léguée par testament

LA COUR SUPERIEURE

La décision de cette Cour se trouve par la manietenne

Le Conseil Privé a rendu jugement récemment maintenant l'appel porté par feu sir Alexandre Lacoste et autres exécuteurs testamentaires...

L'action demandant le partage de la succession, actuellement évaluée à \$1,500,000, avait été portée par Mme Mary-Margaret Duchesnay...

Cette décision avait été maintenue par la majorité en cour du Banc du Roi le juge Teller et le juge Howard...

La décision du Conseil Privé, a été reçue hier par la société légale de Kavanagh, Lajoie et Lacoste...

Les exécuteurs testamentaires, Sir Alexandre Lacoste, N. Moncel, Sir Honoré Desjardins, Tancrède Bienvenu et Paul Lacoste...

Le Conseil Privé, après avoir soigneusement suivi les débats et étudié les clauses du testament...

L'article 11, continue le jugement, par lequel le residu appartenait à mes neveux Margaret Wilson, Anna-Maria Wilson et les enfants de mon dit frère Edward Wilson...

C'est surtout sur l'article 16 que le défendeur s'est basé. Mais cet article ne renvoyait pas l'intention attribuée au testateur...

Le Conseil Privé a considéré que le residu du revenu, d'après la clause 11 du testament, va augmenter les rentes mentionnées et il considère qu'aucune distinction n'est possible...

Les membres du Conseil privé ont adopté les vues des juges Teller et Howard à l'effet que le droit au partage immédiat réclame par le défendeur et concédé par la Cour de Québec, ne peut pas être révoqué en double, permettant aux enfants de Margaret Wilson et d'Edward Wilson...

On croit qu'il s'agit d'une farce, car il n'y a pas de navire du nom indiqué dans la bouteille.

UNE FEMME EST CRUELLEMENT BATTUE ET VOLEE DE SES BIJOUX

Une étrange histoire d'assaut dans une conciergerie du nord de la ville. — L'escouade de narcotiques opère une importante arrestation. — Un jeune homme tente de voler un laitier à la pointe du revolver.

Hier après-midi vers six heures, une femme était transportée à l'hôpital Victoria, dans un bien critique état; elle souffrait de blessures générales qui lui auraient été infligées au cours d'une lutte avec un individu qui lui aurait ensuite volé pour environ \$5,000 de bijoux.

Voici ce qu'a raconté la victime: Hier après-midi, elle aurait invité chez elle deux hommes de ses connaissances pour y passer l'après-midi. Elle était en ce moment accompagnée d'une amie.

La victime prévint alors le poste de police de l'avenue Laurier et le lieutenant Préparier se rendit sur les lieux. Après avoir été mis au courant de l'affaire, l'officier fit venir l'ambulance de l'hôpital Victoria qui transporta la victime à cette institution.

Une importante saisie de drogues. L'escouade des narcotiques, sous le commandement du lieutenant Grégoire a opéré dans la soirée d'hier une des plus importantes arrestations faites depuis quelque temps.

Le raid a eu lieu dans une maison de la rue Victoria où les deux inculpés avaient loué une chambre de nuit. Le propriétaire de la maison, il va sans dire, n'était pas au courant du commerce que faisaient ses pensionnaires et il fut des plus surpris en apprenant l'arrestation de ses derniers par les autorités policières.

Dans le courant de la soirée, hier, les constables Coulombe (596), Vanini (440) et Bourassa (457) de l'escouade du lieutenant Grégoire se rendaient à une maison de la rue Victoria. Là, ils visitèrent les chambres de deux individus, du nom de Herscovitch et Ross.

Civil annoté, le Répertoire de la Revue Légale, Répertoire général de la jurisprudence canadienne. Il avait chez l'imprimeur deux ouvrages attendus avec impatience par les avocats de tout le Canada.

Qui sera reine du festival des Elks? Il est officiellement annoncé, par le comité du festival d'automne des Elks, que Mlle Lucienne Paul-Huss, candidate de John Little, Ltd., est actuellement en tête dans les concours pour définir la reine des Elks.

On ignore encore ce que pourra être le chiffre du budget, mais on sait qu'en fait la préparation actuelle, car il doit être produit vers le 1er décembre prochain, ce qui fait encore à peu près quinze jours de délai.

On pourra exporter de l'or temporairement. Ottawa, 14. — Le ministre des finances a reçu cet après-midi une délégation présentée par l'hon. Charles McCrea, ministre des mines d'Ontario, et l'hon. J.-E. Perrault, ministre des mines de Québec.

Le service Montréal-Québec sur le fleuve. Québec, 14. — La "Canada Steamships" annonce que son service du Saguenay a pris fin officiellement samedi dernier. Le dernier départ entre Québec et Montréal aura lieu jeudi, le 22 novembre.

UNE FEMME EST CRUELLEMENT BATTUE ET VOLEE DE SES BIJOUX

Une étrange histoire d'assaut dans une conciergerie du nord de la ville. — L'escouade de narcotiques opère une importante arrestation. — Un jeune homme tente de voler un laitier à la pointe du revolver.

Hier après-midi vers six heures, une femme était transportée à l'hôpital Victoria, dans un bien critique état; elle souffrait de blessures générales qui lui auraient été infligées au cours d'une lutte avec un individu qui lui aurait ensuite volé pour environ \$5,000 de bijoux.

Voici ce qu'a raconté la victime: Hier après-midi, elle aurait invité chez elle deux hommes de ses connaissances pour y passer l'après-midi. Elle était en ce moment accompagnée d'une amie.

La victime prévint alors le poste de police de l'avenue Laurier et le lieutenant Préparier se rendit sur les lieux. Après avoir été mis au courant de l'affaire, l'officier fit venir l'ambulance de l'hôpital Victoria qui transporta la victime à cette institution.

Une importante saisie de drogues. L'escouade des narcotiques, sous le commandement du lieutenant Grégoire a opéré dans la soirée d'hier une des plus importantes arrestations faites depuis quelque temps.

Le raid a eu lieu dans une maison de la rue Victoria où les deux inculpés avaient loué une chambre de nuit. Le propriétaire de la maison, il va sans dire, n'était pas au courant du commerce que faisaient ses pensionnaires et il fut des plus surpris en apprenant l'arrestation de ses derniers par les autorités policières.

Dans le courant de la soirée, hier, les constables Coulombe (596), Vanini (440) et Bourassa (457) de l'escouade du lieutenant Grégoire se rendaient à une maison de la rue Victoria. Là, ils visitèrent les chambres de deux individus, du nom de Herscovitch et Ross.

Civil annoté, le Répertoire de la Revue Légale, Répertoire général de la jurisprudence canadienne. Il avait chez l'imprimeur deux ouvrages attendus avec impatience par les avocats de tout le Canada.

Qui sera reine du festival des Elks? Il est officiellement annoncé, par le comité du festival d'automne des Elks, que Mlle Lucienne Paul-Huss, candidate de John Little, Ltd., est actuellement en tête dans les concours pour définir la reine des Elks.

On ignore encore ce que pourra être le chiffre du budget, mais on sait qu'en fait la préparation actuelle, car il doit être produit vers le 1er décembre prochain, ce qui fait encore à peu près quinze jours de délai.

On pourra exporter de l'or temporairement. Ottawa, 14. — Le ministre des finances a reçu cet après-midi une délégation présentée par l'hon. Charles McCrea, ministre des mines d'Ontario, et l'hon. J.-E. Perrault, ministre des mines de Québec.

Le service Montréal-Québec sur le fleuve. Québec, 14. — La "Canada Steamships" annonce que son service du Saguenay a pris fin officiellement samedi dernier. Le dernier départ entre Québec et Montréal aura lieu jeudi, le 22 novembre.

CARTES D'AFFAIRES

ASSURANCES COURTIERS A. JETTE & CIE 50 Notre-Dame-Ouest—Chambre 22 Edifice Dalhousie

UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED, LONDRES, ANG.) Fondée en 1714 A. D. HORACE J. LABREQUE

BOUCHERS E. RIENDEAU BOUCHER Gros et Détail 2209 Notre-Dame-Ouest

BREVET D'INVENTION BREVETS D'INVENTION En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR

EXIGEZ LES FUSEES RENEVELABLES "ECONOMY" LES PREMIERES LES MEILLEURES RONDELLES FUSIBLES

CIE DE QUINCAILLERIE DURAND Art. des Ménages. Ferroment pour construction Coutellerie, util. 370-372 Saint-Jacques

IMPRIMERIE MERCANTILE Editeur de "MONDE OUVRIER" Impressions de tous genres GUSTAVE FRANCO, PROP.

MONTREAL STENCIL WORKS LIMITED ESTAMPES ET CARTOUCHES. CUIVRE ET ALUMINUM Patrons et accessoires à la mode. Sceaux pour notaires et corporations

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED Edifice de la Canada Cement Company, Montréal.

BUREAUX DES VENTES Montréal. Toronto. Winnipeg. Calgary.

Commercial Plate Glass Assurance Co. Isidore Crépeau: Directeur Gérant. 1410 Boul. St-Laurent. Immeuble Isidore Crépeau

CANADIAN CARTAGE & STORAGE COMPANY LIMITED Entrepreneurs, entreposés, camionneurs et charretiers.

MAISONNEUVE BOX & LUMBER LIMITED BOITES EN BOIS DE TOUTES SORTES Spécialités: bougeoirs en bois franc, chevilles pour charcuterie, confiserie etc.

ROBERTS INCULPE SOUS TROIS CHEFS Il nie sa culpabilité. — Remis en liberté sous cautionnement de \$1,500

Le prix Nobel de littérature Stockholm, 14. — Le prix Nobel de littérature a été décerné à l'écrivain irlandais William Butler Yeats.

Le navire se tire d'embaras (Dépêche de la Presse Canadienne) Brockville, 14. — Le vapeur "Ash Bay", venant de Port-Colborne et se dirigeant vers Montréal, s'est échoué par un écueil brouillard durant la nuit.

Le service Montréal-Québec sur le fleuve Québec, 14. — La "Canada Steamships" annonce que son service du Saguenay a pris fin officiellement samedi dernier.

